



# Comité de suivi Procès-verbal de séance Configuration programmation

Lausanne, le 15 mai 2025

Le Comité de suivi s'est réuni en configuration programmation le jeudi 15 mai 2025 sous la coprésidence, d'une part de la Coordination régionale Interreg, représentée par Frédéric BORLOZ, Conseiller d'Etat du canton de Vaud et d'autre part de l'Autorité de gestion, la région Bourgogne-Franche-Comté, représentée par Valérie PAGNOT, Conseillère régionale de Bourgogne-Franche-Comté.

Participaient à cette réunion, en qualité d'élus ou de représentants officiels des membres de droit :

- PAGNOT Valérie, Conseillère régionale de Bourgogne-Franche-Comté
- BORLOZ Frédéric, Canton de Vaud

En qualité de représentants des membres de droit :

- ALPY Philippe, Département du Doubs
- BEAUPAIN Nicolas, Région Bourgogne-Franche-Comté
- BETTU Brigitte, Conseil départemental de l'Ain
- BLACHA Élisa, Région Bourgogne-Franche-Comté
- BOLZANI Enrico, Canton de Genève
- CHARILLON Aurélie, Département de l'Ain
- COUSSOT Laure, Canton de Vaud
- GROSJEAN Ismaël, République et Canton du Valais
- GRUBER Véronique, Canton de Fribourg
- GUINARD Christine, SGAR Auvergne Rhône-Alpes
- JANNIN Laurence, Conseil départemental du Doubs
- JEAN Philippe, CESER Bourgogne-Franche-Comté
- LOPEZ Alexa, Conseil départemental du Jura
- MONNIOT Nathalie, Conseil départemental du Territoire de Belfort
- MOREL Benoit, Canton du Jura
- PYTHON Maïko, Canton de Genève
- RUDNICKI Élise, Conseil départemental de Haute-Savoie
- SCHÖPFER Jessica, Canton de Bern
- TOURNIER Mélanie, Région AURA
- VIREDAZ Gian-Valentino, Canton de Neuchâtel

Au titre de la CRI :

- GASSER Mireille, CRI

Au titre de l'Autorité de gestion, aux côtés du Coprésident :

- CHAPPAZ Amélie, Région Bourgogne-Franche-Comté
- DESTAING Émilie, Région Bourgogne-Franche-Comté
- PIERRAT Anne-Carine, Région Bourgogne-Franche-Comté
- KOTHZ Florence, Région Bourgogne-Franche-Comté

Au titre du Secrétariat conjoint France-Suisse :

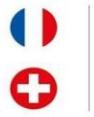
- DE SAINT LAURENT Judith, Région Bourgogne-Franche-Comté
- JOHNER Élodie, CRI
- LEFEVRE Marylou, Région Bourgogne-Franche-Comté
- MUSSET Agi, Région Bourgogne-Franche-Comté
- NOCHER Thomas, Région Bourgogne-Franche-Comté
- QUADRONI Norman, CRI
- RZAZADE Khayala, Région Bourgogne-Franche-Comté
- VERMOT Sandra, Région Bourgogne-Franche-Comté

En qualité de membres associés :

- BAUDELET Olivier, Représentant de la Commission européenne
- FILEP Béta, SECO
- GROSDIDIER Grégory, Assistant Parlementaire de Christophe GRUDLER

En qualité d'observatrice :

- CHARREX Louise, Stagiaire à la Commission européenne



Interreg



Cofinancé par  
l'Union Européenne

France – Suisse

# Comité de suivi Interreg 2021-2027

## Sélection et modification des opérations

# Présentation des dossiers Interreg VI 2021-2027

## Projets inscrits à l'ordre du jour

N° Synergie	Priorité	OS	Nom du projet
21380	II	1.1	COMPASS
20913	II	1.1	WIBATTS
21422	II	1.2	NearAI
21379	III	3.2	TRAMWAY DES NATIONS
21532	V	6.6	PTIC-e FÉTHAJ
21535	V	6.6	PTIC-e PTMDV

## Projets retirés de l'ordre du jour

N° Synergie	Priorité	OS	Nom du projet	N° de gestion interne
21384	II	1.1	REGAIN	21384
20474	V	6.6	PTIC-d START	20474

## Modification de projets programmés Interreg VI : pour AVIS

N° Synergie	Priorité	OS	Nom du projet	N° de gestion interne
20476	I	2.4	DECLICC	2023-17
20510	II	1.1	GESICA	2023-24

## Modification de projets programmés Interreg VI : pour INFORMATION

N° Synergie	Priorité	OS	Nom du projet	N° de gestion interne
20477	I	2.2	ELECTRIVERT	2023-18
20023	II	1.1	TRIAL MATCH 2	2022-09
20024	II	1.1	DISTANCE	2022-05
20337	II	1.1	RASOL	2023-14
20019	II	1.1	OPTI-RÊVE	2022-06

# COMPASS

## IDENTIFICATION

<b>Nom du projet</b>		COMprehensive Production Assessment for Sustainable Systems				
<b>Identifiant SYNERGIE</b>		21380				
<b>Nom du chef de file FR</b>		Université de Technologie de Belfort-Montbéliard				
<b>Nom du chef de file CH</b>		Haute École Arc				
<b>Durée du projet</b>	<b>Date de démarrage</b>	01/09/2025	<b>Nombre de mois</b>			
	<b>Date d'achèvement</b>	31/08/2028	36			
<b>Priorité du programme</b>		P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire				
<b>Objectif spécifique du programme</b>		OS RSO1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe				

## DATES CLÉS

	<b>Date de dépôt de la fiche pré-projet</b>	<b>Date de dépôt du projet</b>
France & Suisse	11/09/2024	31/10/2024

## PARTENAIRES DU PROJET

<b>Raison sociale</b>	<b>Forme Juridique</b>	<b>Type de partenaire</b>	<b>Pays</b>	<b>Région</b>	<b>NUTS 3</b>
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	FRANCE	Franche-Comté	Territoire de Belfort
CEDD	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	FRANCE	Franche-Comté	Territoire de Belfort
HAUTE ÉCOLE ARC	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel
Productec	Entreprise, à l'exception de PME	Privé	SUISSE	Espace Mittelland	Jura
I-moutier	Groupes d'intérêt y compris les ONG	Privé	SUISSE	Espace Mittelland	Berne
GoCircular	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	SUISSE	Espace Mittelland	Jura

## RÉSUMÉ DU PROJET

### Objectifs principaux

Le projet COMPASS (COMprehensive Production Assessment for Sustainable Systems) vise à poser les jalons d'un modèle de maturité de durabilité spécifique aux moyens de production microtechniques comme les machines-outils de précision ainsi que des procédés de fabrication additive. Premièrement, le modèle permettra aux fabricants de machines ainsi qu'à leurs fournisseurs et leurs clients d'objectiver l'impact environnemental, social et économique des moyens de production microtechniques via les indicateurs multi-dimensionnels couvrant l'ensemble de facteurs impactant la durabilité d'un équipement. Deuxièmement, le modèle guidera ces mêmes acteurs dans leurs démarches de réduction de leur impact environnemental et social en leur fournissant des recommandations spécifiques et tangibles.

### Actions principales

Le projet COMPASS développera plusieurs activités :

- Développement d'un modèle de maturité pour la durabilité : création et validation un modèle de maturité qui permet aux entreprises de mesurer et d'améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et économiques.
- Collecte et analyse des données environnementales : collecte de données sur l'impact environnemental des procédés de fabrication additive et soustractive.
- Création d'un outil d'aide à la décision : développement d'un outil informatique pour aider les entreprises à choisir entre les procédés de fabrication en fonction de critères de durabilité.
- Validation sur le terrain : test et validation des concepts et outils sur des sites d'expérimentation en France et en Suisse.
- Diffusion des résultats : diffusion sous forme de publications scientifiques et de rapports.

### Résultats attendus

Le projet vise à développer un modèle de durabilité pour les entreprises de production microtechniques, en intégrant des outils d'évaluation des pratiques environnementales, sociales et économiques. Il inclut également des indicateurs de performance et un outil de décision pour comparer les méthodes de fabrication en fonction de critères de durabilité. Un rapport de durabilité et un guide d'implémentation fourniront des recommandations pratiques pour réduire l'impact environnemental et social, complétés par des modules de formation pour les employés. Enfin, la validation sur le terrain et la diffusion des résultats à travers publications et conférences renforceront la coopération transfrontalière et favoriseront des collaborations futures.

## RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.06 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	329 904,85	500 039,29	829 944,14 €
En CHF	310 770,37	471 037,00	781 807,37 CHF
%	39.75 %	60.25 %	100.00 %

## BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	250 080,65	379 163,50
Frais de bureau et administratifs	37 512,10	56 874,50
Frais de déplacement et d'hébergement	37 512,10	4 999,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	1 000,00	30 000,00
Dépenses d'équipement	3 800,00	0,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00
Contributions en nature	0,00	0,00
<b>Total des dépenses</b>	<b>329 904,85 €</b>	<b>471 037,00 CHF</b>
<b>%</b>	<b>39.75 %</b>	<b>60.25 %</b>

## PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
<b>Auto-financement</b>	<b>65 980,97</b>	<b>20.00</b>	<b>106 715,00</b>	<b>22.66</b>
Université de Technologie de Belfort-Montbéliard	60 490,79	18.34	0,00	0.00
CEDD	5 490,18	1.66	0,00	0.00
Haute Ecole ARC	0,00	0.00	69 386,00	14.73
GoCircular von känel consulting	0,00	0.00	6 000,00	1.27
Productec SA	0,00	0.00	23 566,00	5.00
I-moutier	0,00	0.00	7 763,00	1.65
<b>FEDER</b>	<b>263 923,88</b>	<b>80.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
<b>Interreg fédéral suisse</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	<b>182 162,00</b>	<b>38.67</b>
<b>Contreparties publiques</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	<b>182 160,00</b>	<b>38.67</b>
<b>Total des financements</b>	<b>329 904,85 €</b>	<b>39.75 %</b>	<b>471 037,00 CHF</b>	<b>60.25 %</b>
<b>Total éligible</b>	<b>329 904,85 €</b>	<b>100.00 %</b>	<b>471 037,00 CHF</b>	<b>100.00 %</b>

## SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

### Côté France

Le dossier est complet, des pièces complémentaires ont été fournies dans les délais, notamment au sujet de la justification des frais de personnel. La coopération entre les partenaires académiques et industriels est démontrée et tangible, cependant il existe un déséquilibre financier important entre partenaires français. Les trois avis métier reçus sont favorables. À la suite de la demande du secrétariat conjoint, le plan de travail a été ajusté pour gagner en lisibilité. Le régime d'Aides d'Etat SA.111120 sera appliqué pour l'entreprise CEDD.

**Synthèse des notes : 67.42/100**

### Côté Suisse

Les éléments complémentaires ont été transmis aux services métiers concernés.

Le canton du Jura a confirmé que les compléments apportés levaient les réserves des services-métiers.

Les co-financements des cantons de Neuchâtel et du Jura ont été confirmés.

Le canton de Berne doit encore confirmer formellement son cofinancement.

**Synthèse des notes :**

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
<b>35.42</b>	<b>35.42</b>	<b>32.00</b>	<b>36.30</b>	<b>34.78</b>

## AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 11 MARS 2025

<b>Avis du pré-comité du 11 mars 2025 pour un passage au Comité de suivi</b>	<b>Favorable</b>
<b>Avis du pré-comité sur le dossier</b>	<b>Favorable sous réserves</b>

**Côté Français :**

N/A

**Côté Suisse :**

À la suite du pré-comité, des compléments ont été demandés au porteur concernant les points ci-après :

- Pérennité et dimension innovante du projet : Il était important que la dimension pérenne du projet soit explicitée et que le projet ne serve pas qu'à la mise à jour des pratiques vis-à-vis des normes européennes ou internationales. Il a donc été demandé au porteur de développer quelles innovations et valeur ajoutée le projet apportera.
- Financement du projet : le porteur a été invité à revoir son plan de financement afin que les co-financeurs cantonaux apportent un financement égal.

## COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

### **Côté Français :**

N/A

### **Côté Suisse :**

Le porteur a indiqué souhaiter mettre en place plusieurs initiatives qui permettront d'assurer la pérennisation du projet afin de garantir une adoption large et durable du modèle et des outils développés par l'industrie régionale : choix de partenaires reconnus dans le domaine qui serviront de relai pour la dissémination des résultats, instauration d'un comité de suivi permanent qui assurera un suivi régulier post-projet qui permettra d'actualiser constamment le modèle aux bonnes pratiques et règlementations en vigueur et à venir.

Afin de diffuser les résultats et promouvoir une large adoption, le porteur prévoit la publication d'articles destinés aux scientifiques mais aussi au grand public. Des conférences seront organisées pour présenter le modèle et des ateliers de formation à destination des entreprises industrielles seront déployés. Ces initiatives devraient permettre la création d'une communauté contribuant à la transmission des connaissances en développement durable industriel. De plus, les porteurs envisagent de développer leur modèle afin qu'il puisse être utilisé par différents secteurs industriels clés de la région transfrontalière.

Finalement, pour assurer la viabilité financière du projet, les actions suivantes seront entreprises : licences d'utilisation à coût modéré, mandat de prestations aux entreprises, sponsoring de grandes entreprises.

## SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Mme DE SAINT LAURENT présente le projet COMPASS, qui s'inscrit dans la priorité 2 du programme Interreg et répond à l'objectif spécifique 1.1, dédié à la recherche et à l'innovation. Il est porté conjointement par deux chefs de file académiques : la Haute Ecole Arc à Neuchâtel pour la Suisse, et l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM) pour la France. Il rassemble, côté français, six partenaires aux profils variés. Le projet se déploie sur les territoires des cantons de Neuchâtel, du Jura et de Berne en Suisse, ainsi que sur le Territoire de Belfort et le département du Doubs côté français. Il s'étendra sur trois ans, du 1er septembre 2025 au 31 août 2028.

L'objectif central de COMPASS est de développer un modèle de maturité en matière de durabilité, spécifiquement adapté aux moyens de production microtechnique, comme les machines-outils de précision ou les procédés de fabrication additive. Ce modèle permettra aux industriels de mesurer l'impact environnemental, social et économique de leurs outils de production, tout en leur fournissant des recommandations concrètes pour en réduire les effets négatifs. Le projet vise ainsi à concilier performance industrielle et responsabilité sociétale. Les 5 activités principales du projet sont :

1. Le développement du modèle de maturité en durabilité.
2. La collecte et l'analyse de données environnementales.
3. La création d'un outil d'aide à la décision.
4. La validation sur le terrain dans les entreprises.
5. La diffusion des résultats via des publications, conférences et autres supports de communication.

Le résultat attendu est une évolution tangible des pratiques de production microtechnique, avec une réduction de leur impact environnemental et social. Par ailleurs, la validation opérationnelle et la valorisation transfrontalière du projet contribueront à renforcer la coopération franco-suisse et à poser les bases de collaborations futures.

Le budget total du projet s'élève à 829 944,14 euros, réparti à hauteur de 60 % pour la France et 40 % pour la Suisse. Côté français, le plan de financement ne prévoit aucun cofinancement national avec 80 % (263 923,88 euros) de FEDER et 20 % d'autofinancement des partenaires.

Le dossier est complet. Des pièces complémentaires ont été fournies, notamment sur la justification des frais de personnel. La coopération entre les partenaires académiques et les industriels est jugée tangible. Toutefois, un déséquilibre budgétaire est relevé : 92 % du budget français est porté par l'UTBM, ce qui justifie une vigilance particulière sur la participation effective des autres partenaires. Le plan de travail a été ajusté à la demande du secrétariat conjoint pour en améliorer la lisibilité. Le projet a reçu trois avis favorables des services métiers régionaux. Côté suisse, Mme JOHNER note que les partenaires s'engagent à un autofinancement à hauteur de 22,66 %. La part Interreg fédérale représente 38,67 %, soit 182 162 francs suisses. Les cantons de Neuchâtel, Jura et Berne contribuent à parts égales. Le financement fédéral et les cofinancements cantonaux sont approuvés. Des réserves initiales du canton du Jura ont été levées après la présentation de garanties supplémentaires sur le caractère innovant et pérenne du projet. Les porteurs ont notamment insisté sur l'originalité de l'outil développé, capable de répondre à des défis concrets auxquels les entreprises sont confrontées. Un comité de suivi franco-suisse sera mis en place pour garantir la pérennité du projet à long terme.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, les co-présidents de séance valident la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi du 15 mai 2025	Favorable
--	-----------

## WIBATTS

### IDENTIFICATION

<b>Nom du projet</b>		Tag RFID passif, sans batterie, pour le contrôle non-visuel de la chaîne du froid				
<b>Identifiant SYNERGIE</b>		20913				
<b>Nom du chef de file FR</b>		Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites				
<b>Nom du chef de file CH</b>		Office de Promotion des Industries et Technologie				
<b>Durée du projet</b>	<b>Date de démarrage</b>	01/09/2025	<b>Nombre de mois</b>			
	<b>Date d'achèvement</b>	01/09/2028	36			
<b>Priorité du programme</b>		P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire				
<b>Objectif spécifique du programme</b>		OS RSO1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe				

### DATES CLÉS

	<b>Date de dépôt de la fiche pré-projet</b>	<b>Date de dépôt du projet</b>
France & Suisse	23/02/2024	08/04/2024

### PARTENAIRES DU PROJET

<b>Raison sociale</b>	<b>Forme Juridique</b>	<b>Type de partenaire</b>	<b>Pays</b>	<b>Région</b>	<b>NUTS 3</b>
Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	FRANCE	Rhône-Alpes	Ain
SERMA technologies	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	FRANCE	Aquitaine	Gironde
Smart Plastic Products	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	FRANCE	Rhône-Alpes	Ain
Linxens France	Entreprise, à l'exception de PME	Privé	FRANCE	Île de France	Yvelines
Institut Polytechnique de Grenoble	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	FRANCE	Rhône-Alpes	Isère
Office de Promotion des Industries et Technologie	Groupes d'intérêt y compris les ONG	Privé	SUISSE	Région lémanique	Genève
HEPIA	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Région lémanique	Genève
École Polytechnique Fédérale de Lausanne (Neuchâtel)	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel
Haute Ecole d'Ingénierie et d'Architecture de Fribourg	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Espace Mittelland	Fribourg
SEPRIFY AG	Entreprise, à l'exception de PME	Privé	SUISSE	Espace Mittelland	Fribourg

## RÉSUMÉ DU PROJET

### Objectifs principaux

Le projet WIBATTS, comprenant 5 partenaires français et 5 partenaires Suisse, a pour objectif de développer un système garantissant la conservation de la chaîne du froid, sujet d'une importance capitale en particulier dans les domaines alimentaires et pharmaceutiques.

Pour cela, l'objectif est de synthétiser une étiquette RFID (RadioFrequency IDentification) UHF (Ultra High Frequency) utilisant un polymère qui, si la chaîne du froid est brisée, se déforme et modifie fortement la distance de lecture de l'antenne, permettant ainsi un contrôle rigoureux de la chaîne du froid. Le secteur d'application privilégié dans le cadre du projet est le secteur médical.

### Actions principales

Pour atteindre ses objectifs, le projet a prévu de mener à bien les actions suivantes :

- Synthétiser des polymères qui changent de forme dans un intervalle étroit de températures.
- Synthétiser (ou récupérer) des biomatériaux dont la permittivité change fortement en fonction de la température.
- Adapter un design d'antenne à ce nouveau support polymère et à son environnement proche (poche de gel).
- Développer et coupler des techniques d'analyses de surfaces et interfaces pour la caractérisation physico-chimique de la fonctionnalisation de films ultra-minces et de l'adhésion des dépôts ou collage.
- Démontrer le faible coût énergétique et environnemental d'un tel produit, en permettant préférentiellement la réparation et le réemploi de la technologie, et en assurant sa recyclabilité dans un second temps.
- Préparer la certification du produit à des applications pharmaceutiques et biologiques.

### Résultats attendus

Les résultats du projet sont les suivants :

- Renforcer la coopération de recherche avec la France voisine via la complémentarité de ses domaines d'excellence en recherche, dans l'électronique imprimée, la plastronique, la RFID et la science des matériaux.
- Développer un prototype fonctionnel en vue de son industrialisation.
- Répondre aux critères de durabilité via une écoconception du produit (utilisation d'encre électronique moins nocives, recyclage aisément des composants), réparabilité des produits.
- Avancer dans l'industrialisation du produit avec un partenaire d'ordre mondial.
- S'assurer de la fonctionnalité et de la conformité de la solution en partenariat avec les Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) qui ont un intérêt certain pour cette innovation dans le cadre d'essai clinique, de la conservation de produits biologiques (sang, médicaments, cellules, etc.).
- Disséminer l'innovation vers d'autres acteurs afin d'explorer d'autres marchés qui pourraient avoir un intérêt pour l'usage du procédé.
- Renforcer le pouvoir d'attraction et d'innovation de l'axe lémanique dans le domaine de la santé (Health Valley), en mettant l'électronique imprimée à son service, ouvrant de nouvelles perspectives.

## RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.02 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	1 752 151,38	910 939,87	2 663 091,25 €
En CHF	1 718 860,50	893 632,00	2 612 492,52 CHF
%	65.79 %	34.21 %	100.00 %

## BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	1 293 678,74	699 098,00
Frais de bureau et administratifs	194 051,82	104 864,00
Frais de déplacement et d'hébergement	194 051,82	12 000,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	25 000,00	0,00
Dépenses d'équipement	45 369,00	77 670,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00
Contributions en nature	0,00	0,00
<b>Total des dépenses</b>	<b>1 752 151,38 €</b>	<b>893 632,00 CHF</b>
<b>%</b>	<b>65.79 %</b>	<b>34.21 %</b>

## PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
<b>Auto-financement</b>	<b>350 430,27</b>	<b>20.00</b>	<b>298 753,00</b>	<b>33.43</b>
Institut Polytechnique de Grenoble	73 577,46	4.20	0,00	0.00
Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites	92 641,02	5.29	0,00	0.00
Linxens France	69 728,49	3.98	0,00	0.00
SERMA technologies	70 899,30	4.05	0,00	0.00
Smart Plastic Products	43 584,00	2.49	0,00	0.00
École Polytechnique Fédérale de Lausanne (Neuchâtel)	0,00	0.00	38 409,00	4.30
HEPIA	0,00	0.00	77 742,00	8.70
Haute École d'Ingénierie et d'Architecture de Fribourg	0,00	0.00	37 062,00	4.15
Office de Promotion des Industries et Technologie	0,00	0.00	73 000,00	8.17
SEPRIFY AG	0,00	0.00	72 540,00	8.12
<b>FEDER</b>	<b>1 401 721,11</b>	<b>80.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
<b>Interreg fédéral suisse</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	<b>349 879,00</b>	<b>39.15</b>
<b>Contreparties publiques</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>27.42</b>
Canton Fribourg	0,00	0.00	100 000,00	11.19
Canton Genève	0,00	0.00	55 000,00	6.15
Canton Neuchâtel	0,00	0.00	70 000,00	7.83
OPI Genève	0,00	0.00	20 000,00	2.24
<b>Total des financements</b>	<b>1 752 151,38 €</b>	<b>65.79 %</b>	<b>893 632,00 CHF</b>	<b>34.21 %</b>
<b>Total éligible</b>	<b>1 752 151,38 €</b>	<b>100.00 %</b>	<b>893 632,00 CHF</b>	<b>100.00 %</b>

## SYNTÈSE DE L'INSTRUCTION

### Côté France

Le dossier est complet. Le projet correspond bien aux critères d'éligibilité et aux indicateurs du programme. Attention aux dépenses hors zone qui représentent 61.13% du budget français. Il a été justifié par le porteur que toutes les actions seraient au bénéfice de la zone de coopération. Le chef de file est réactif mais une petite alerte est faite sur sa capacité à mobiliser quatre partenaires pas tous impliqués au même niveau. Il a été assez laborieux de récupérer nombre de documents justificatifs, y compris ceux concernant les marchés publics (le montant des dépenses concernées n'est pas très élevé).

**Synthèse des notes : 63.13/100**

### Côté Suisse

Le budget côté suisse a été adapté car les sollicitations fédérales et cantonales étaient trop importantes. Le budget se voit légèrement réduit mais n'implique pas de changement quant aux objectifs du projet. Seule la version v3 du prototype cryo-tag sera exclue des livrables. Les éléments budgétaires complémentaires ont été transmis aux cantons cofinanceurs afin qu'ils se positionnent.

Les cantons de Genève, Fribourg, Neuchâtel doivent encore confirmer formellement leurs cofinancements.

**Synthèse des notes :**

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
<b>33.13</b>	<b>36.80</b>	<b>30.00</b>	<b>33.50</b>	<b>33.36</b>

## AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 11 MARS 2025

<b>Avis du pré-comité du 11 mars 2025 pour un passage au Comité de suivi</b>	<b>Favorable</b>
<b>Avis du pré-comité sur le dossier</b>	<b>Favorable sous réserves</b>

**Côté Français :**

N/A

**Côté Suisse :**

À la suite du pré-comité, une remarque quant à la complexité du partenariat a été remontée au porteur : Le nombre important de partenaires composant le consortium pourrait rendre le pilotage du projet complexe, le chef de file est donc invité à être précautionneux quant aux aspects de coordination.

## COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

**Côté Français :**

N/A

**Côté Suisse :**

N/A

## SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Mme DE SAINT LAURENT présente le projet WIBATTS qui réunit un large consortium transfrontalier composé de 10 partenaires : 5 français et 5 suisses. Il s'inscrit dans la priorité innovation du programme Interreg et s'étale sur 36 mois, du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 1er septembre 2028. Le projet vise à développer un prototype de tag RFID intelligent, capable de détecter et signaler une rupture dans la chaîne du froid, via une déformation physique du dispositif. Cette idée a émergé pendant la crise sanitaire du COVID-19, lorsque les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont été confrontés à des difficultés critiques de traçabilité des températures. Le prototype imaginé présente donc un fort potentiel d'innovation et ouvre la voie à la commercialisation de produits innovants dans le domaine de la logistique, de la santé et de l'agroalimentaire.

Toutefois, de nombreuses questions restent à trancher, notamment concernant le choix des matériaux. Le consortium réunit ainsi une diversité de compétences, tant académiques qu'industrielles, de part et d'autre de la frontière, afin de faire aboutir ce développement technologique.

Le budget global du projet dépasse 2,6 millions d'euros/francs suisses, répartis à hauteur de 65 % pour la France et 35 % pour la Suisse. M. QUADRONI présente le consortium côté suisse qui associe plusieurs cantons et institutions :

- Le canton de Neuchâtel (avec l'antenne de l'EPFL),
- Le canton de Genève (avec l'HEPIA et une entreprise genevoise),
- Le canton de Fribourg.

Les contributions cantonales sont les suivantes : Fribourg : 100 000 francs suisses ; Neuchâtel : 70 000 francs suisses ; Genève : 55 000 francs suisses. Le projet sollicite également environ 350 000 francs suisses au titre d'Interreg fédéral, et il est jugé éligible à la NPR (nouvelle politique régionale). Bien que les financements suisses aient été partiellement revus à la baisse, les objectifs du projet sont maintenus.

Le caractère interentreprises du projet est souligné : le développement du tag RFID pourrait ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux, tout en favorisant la montée en compétences des partenaires académiques et industriels. Quelques réserves techniques exprimées en CRI ont été levées.

Côté français, le projet est porté par le Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites (CTIPC), situé dans le département de l'Ain. Le consortium français comprend 5 partenaires, dont certains hors zone de coopération (Yvelines, Isère, Gironde), mais l'antenne basée dans le Rhône assurera la mise en œuvre opérationnelle dans la zone concernée. Les porteurs ont démontré que l'ensemble des activités profitera bien à la zone de coopération transfrontalière. Le budget français représente 1,7 million d'euros, avec 80 % de FEDER, sans cofinancement public complémentaire.

Une vigilance est exprimée quant à la capacité du porteur à mobiliser 4 partenaires, dont de grandes entreprises, mais tous les éléments justificatifs ont été fournis. Le chef de file est réactif et engagé. Tous les avis techniques sont favorables.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, les co-présidents de séance valident la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi du 15 mai 2025	Favorable
--	-----------

## NEARAI

### IDENTIFICATION

<b>Nom du projet</b>		Géo-IA et prises de vue panoramiques au service des communes et collectivités				
<b>Identifiant SYNERGIE</b>		21422				
<b>Nom du chef de file FR</b>		Université Marie et Louis Pasteur				
<b>Nom du chef de file CH</b>		Arx iT consulting				
<b>Durée du projet</b>	<b>Date de démarrage</b>	01/09/2025	<b>Nombre de mois</b>			
	<b>Date d'achèvement</b>	31/06/2028	36			
<b>Priorité du programme</b>		P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire				
<b>Objectif spécifique du programme</b>		OS RSO1.2 : Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organisations de recherche et des acteurs publics				

### DATES CLÉS

	<b>Date de dépôt de la fiche pré-projet</b>	<b>Date de dépôt du projet</b>
France & Suisse	13/09/2024	31/10/2024

### PARTENAIRES DU PROJET

<b>Raison sociale</b>	<b>Forme Juridique</b>	<b>Type de partenaire</b>	<b>Pays</b>	<b>Région</b>	<b>NUTS 3</b>
Université Marie et Louis Pasteur	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	FRANCE	Franche-Comté	Doubs
SIDEC du JURA	Infrastructure et fournisseurs de services (publics)	Public	FRANCE	Franche-Comté	Jura
NeoCapture	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	FRANCE	Rhône-Alpes	Rhône
Haute École d'ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Région lémanique	Vaud
Arx iT consulting	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	SUISSE	Région lémanique	Genève
Ville de Nyon	Pouvoir public local	Public	SUISSE	Région lémanique	Vaud

## RÉSUMÉ DU PROJET

### Objectifs principaux

NearAI est un projet concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle pour améliorer le suivi et l'entretien du marquage au sol ainsi que de la signalisation verticale sur les voies de circulation sur l'ensemble du territoire visé. Le marquage au sol est une problématique clairement identifiée à l'échelle du canton de Vaud comme dans les départements du Doubs et du Jura. Il est en effet complexe et couteux de maintenir une vue claire et à jour de l'état des marquages au sol, pour autant, cette vue est nécessaire pour planifier les interventions et assurer la sécurité des usagers. Ainsi, le projet entend répondre à ces limitations et démontrer que des solutions et des technologies existent afin d'apporter des solutions à nombre de métiers qui ne trouvent pas encore satisfaction avec l'imagerie aérienne et l'IA. Ces solutions innovantes utiliseront la captation d'images panoramiques terrestres combinée avec l'utilisation de l'intelligence artificielle pour l'analyse de contenu.

Les porteurs de projet restent vigilants aux études et travaux réalisés et les intégreront au projet quand ces derniers seront pertinents pour le projet. La mutualisation et la complémentarité avec d'autres projets nationaux est à noter. En effet le SIDEC du Jura, partenaire français du projet est également acteur du projet Panoramax.

Le projet a pour objectif de promouvoir l'adoption de l'IA et des perspectives qu'elle apporte dans le domaine de la gestion du territoire à la fois par les entreprises privées, par des services novateurs autour de l'IA, et par les autorités publiques sous la forme d'approche plus rationalisée de la gestion des territoires.

L'un des objectifs secondaires du projet est de participer à la mutualisation des données au niveau local et national tout en répondant à des besoins spécifiques encore insuffisamment couverts par les initiatives existantes.

### Actions principales

Le projet s'articule autour d'étapes successives :

- Campagnes de numérisation des territoires initiales et complémentaires (saisonnalité, temporalité)
- Développement des modèles d'IA pour la détection
- Validation des modèles et calculs des métriques (éléments scientifiques)
- Développement de la chaîne de traitement IA et déploiement des modèles d'IA
- Traitement IA des images panoramiques
- Développement de la chaîne de traitement géographique et production des couches métier
- Prise en compte des retours des experts métier et corrections
- Nouvelles captations de panorama sur des territoires élargis (FR et CH)
- Tests et validation complémentaires sur ces nouvelles captations
- Rapport du projet : quels outils pour les experts métier avec quels bénéfices pour le territoire

### Résultats attendus

Le projet NearAI permettra une compréhension plus claire et à jour de l'état général du marquage au sol afin d'anticiper une meilleure planification de son entretien, à la fois à court et à moyen terme. Les procédures mises en place pourront être répétées dans le temps, pour pouvoir pérenniser cette lecture claire de l'état du marquage au sol comme appui à la prise de décision.

Une telle méthodologie pourra facilement être étendue à d'autres territoires et à d'autres éléments territoriaux, les besoins en inventaires de ce type étant important de chaque côté de la frontière (mobilier urbain, élément d'infrastructure, ...).

## RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.06 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	447 145,21	403 365.16	850 510.37 €
En CHF	421 210,79	379 970,00	801 180,79 CHF
%	52.57 %	47.43 %	100.00 %

## BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	319 072,47	317 800,00
Frais de bureau et administratifs	47 860,87	47 670,00
Frais de déplacement et d'hébergement	47 860,87	12 000,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	3 955,00	0,00
Dépenses d'équipement	28 396,00	2 500,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00
Contributions en nature	0,00	0,00
<b>Total des dépenses</b>	<b>447 145,21 €</b>	<b>379 970,00 CHF</b>
<b>%</b>	<b>52.57 %</b>	<b>47.43 %</b>

## PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
<b>Auto-financement</b>	<b>89 431,00</b>	<b>20.00</b>	<b>104 985,00</b>	<b>27.63</b>
SIDEC du JURA	8 934,00	2.00	0,00	0.00
Université Marie et Louis Pasteur	62 370,00	13.95	0,00	0.00
NeoCapture	18 127,00	4.05	0,00	0.00
Haute École d'ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud	0,00	0.00	*Répartition en cours de finalisation	
Ville de Nyon	0,00	0.00	*Répartition en cours de finalisation	
Arx iT consulting	0,00	0.00	*Répartition en cours de finalisation	
<b>FEDER</b>	<b>357 714,21</b>	<b>80.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
<b>Interreg fédéral suisse</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	<b>189 985,00</b>	<b>50.00</b>
<b>Contreparties publiques</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	<b>85 000,00</b>	<b>22.37</b>
Canton Genève	0,00	0.00	25 000,00	6.58
Canton Vaud	0,00	0.00	60 000,00	15.79
<b>Total des financements</b>	<b>447 145,21 €</b>	<b>52.57 %</b>	<b>379 970,00 CHF</b>	<b>47.43 %</b>
<b>Total éligible</b>	<b>447 145,21 €</b>	<b>100.00 %</b>	<b>379 970,00 CHF</b>	<b>100.00 %</b>

## SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

### Côté France

Le dossier est complet. Les porteurs ont transmis l'ensemble des compléments demandés pendant le processus d'instruction du projet. Le projet correspond bien aux critères d'éligibilité du Programme et les dépenses sont ajustées et en lien avec les objectifs visés. Le budget global du projet a été ré-évalué à la baisse à la suite des remarques du pré-comité ; et les enjeux ont été redéfinis. Les bénéficiaires ont apporté des éléments supplémentaires pour justifier de la complémentarité du projet et de son concept innovant par rapport aux initiatives existantes sur le territoire. Les réserves émises par les services techniques ont été levées le 25/04/2025.

Synthèse des notes : **70.35/100**

### Côté Suisse

Les éléments complémentaires ont été transmis aux services métiers concernés.

Le canton de Vaud a confirmé que les compléments apportés levaient les réserves des services-métiers.

Les cantons de Genève et de Vaud doivent encore confirmer formellement leurs cofinancements.

**Synthèse des notes :**

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
<b>35.94</b>	<b>23.80</b>	<b>35.00</b>	<b>31.10</b>	<b>31.46</b>

## AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 11 MARS 2025

<b>Avis du pré-comité du 11 mars 2025 pour un passage au Comité de suivi</b>	<b>Favorable</b>
<b>Avis du pré-comité sur le dossier</b>	<b>Favorable sous réserves</b>

À la suite du pré-comité, des compléments ont été demandés au porteur concernant les points ci-après :

### **Côté Français :**

- Les avis techniques ont soulevé des réserves sur l'aspect innovant de la solution développée, en raison de l'existence d'initiatives similaires sur le territoire. De plus, les initiatives liées à l'utilisation et à la mutualisation des données ouvertes doivent être intégrées dans la réflexion.
- Le projet s'inscrit dans une démarche innovante, mais il doit prendre en considération les projets nationaux en cours, notamment ceux soutenus par l'initiative [alliance.numerique.gouv.fr](https://alliance.numerique.gouv.fr). Cela permettrait d'assurer la complémentarité et d'éviter d'éventuels doublons.  
<https://alliance.numerique.gouv.fr/les-produits-incub%C3%A9s/panoramax/>
- Une partie importante du budget est consacrée à l'entraînement de modèles de reconnaissance. En lien avec l'avis porté sur le caractère innovant du projet, il est recommandé d'étudier la possibilité d'utiliser des API ou des modèles existants tels que ceux proposés par Hugging Face pour la classification des panneaux de signalisation :  
[https://huggingface.co/Panoramax/classify\\_fr\\_road\\_signs](https://huggingface.co/Panoramax/classify_fr_road_signs)
- Le coût total prévisionnel du projet d'1,3 M€ sur 3 ans semble un peu élevé vis-à-vis d'autres projets similaires. Si les équipements demandés se justifient parfaitement, les frais de personnels semblent en revanche un peu élevés au regard des besoins identifiés pour la réalisation du plan de travail prévu.

## Côté Suisse :

- Partenariat : Le porteur a été invité à expliciter la complémentarité entre la HEIG-VD et de l'UMLP. Des doublons semblent possibles entre ces deux institutions.
- Calendrier : Le temps prévu pour l'exécution du projet semble relativement long, compte tenu de la rapidité des avancées en intelligence artificielle qui se mettent en œuvre. Le porteur est invité à accélérer le calendrier car la concurrence internationale sur ces thématiques IA liées à la signalisation routière est très importante, et les géants de la tech anticipent d'ores et déjà des IA globales pour 2025-2026.
- Stratégie de communication : Une stratégie de communication renforcée est essentielle pour garantir leur adoption par d'autres cantons ou pays.

## **COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :**

### Côté Français :

Pour répondre aux réserves émises, les porteurs ont transmis l'argumentaire suivant :

Le projet s'inscrit dans une logique de mutualisation et de partage, avec la volonté de produire, à terme, des données d'entraînement ainsi que des modèles accessibles publiquement. Le consortium sera particulièrement vigilant quant à la protection de la vie privée, notamment en veillant à l'anonymisation des données collectées (absence de personnes identifiables, etc.).

Le consortium du projet connaît les initiatives nationales en cours, telles que Panoramax. Toutefois, il précise que le projet se positionne de manière complémentaire :

- Panoramax couvre actuellement de manière limitée certaines zones, comme le Jura français ou les territoires suisses frontaliers, et ses données sont parfois peu actualisées. Cela limite leur potentiel dans des cas d'usage nécessitant une représentation fine et actualisée de la signalisation routière.
- Panoramax ne permet pas aujourd'hui de disposer de la localisation précise des panneaux de signalisation, un point pourtant crucial pour les usages opérationnels visés. C'est ce besoin auquel le projet souhaite répondre, grâce à une approche intégrant des véhicules équipés de GPS et de LIDAR, permettant une cartographie fine et précise.

Le consortium suit avec intérêt les efforts portés autour de l'initiative Panoramax sur Hugging Face, notamment le modèle de classification des panneaux de signalisation. Toutefois, ce dépôt présente à ce jour une première intention de travail, sans jeu de données annoté en volume suffisant pour permettre l'entraînement de modèles opérationnels. Ce travail reste encore à un stade exploratoire, sans mise à jour depuis plusieurs mois.

Le consortium reste ouvert à l'intégration de ressources existantes, lorsque celles-ci sont pertinentes et compatibles aux objectifs. Cependant, beaucoup de ces ressources présentent des limites : manque d'annotations précises, absence de localisation géographique des panneaux, ou encore restrictions d'usage (notamment dans le cas de Mapillary, dont la licence limite fortement les usages commerciaux ou institutionnels).

Les porteurs font le choix stratégique de produire un jeu de données entièrement libre, annoté avec précision et conçu pour répondre aux besoins concrets des acteurs publics et des collectivités territoriales. Cette approche garantit la souveraineté dans un domaine à fort enjeu, tout en facilitant la transférabilité et l'exploitation directe des résultats.

Enfin, le consortium s'appuie sur une gouvernance solide et une approche résolument orientée utilisateur. Deux partenaires experts métiers interviennent directement dans la définition, la validation et la mise en œuvre des méthodes et outils, assurant ainsi un alignement fort avec les besoins concrets des gestionnaires d'infrastructure. Cette orientation garantit la pertinence, la robustesse et la transférabilité des solutions développées. Le porteur n'exclue d'ailleurs pas, en cours de projet, de construire des ponts avec d'autres initiatives existantes afin de mutualiser les approches, renforcer les synergies et partager les méthodologies produites.

À noter également que certains membres du consortium participent déjà à l'initiative Panoramax, comme le SIDEC du Jura, ce qui constitue un atout pour créer des complémentarités concrètes.

Certaines initiatives nationales, tel que Panoramax, existent actuellement, mais la captation d'image est limitée sur le territoire concerné (Jura français et territoires suisses). Cette contrainte ainsi que la mauvaise localisation précise des panneaux de signalisation du projet Panoramax ne permet pas de s'appuyer uniquement sur cette base de données. Elle sera cependant un point de départ pour l'entraînement des modèles opérationnels.

À noter que les porteurs ont revu à la baisse leur budget initial notamment sur les frais de personnel et les frais de déplacement. Ils ont également revu la stratégie sur les aspects calendrier et budget avec pour objectif principal d'arriver plus rapidement à un résultat viable.

#### Côté Suisse :

##### Partenariat :

Le porteur a clarifié les rôles remplis par l'UMLP et la HEIG-VD qui sont bien distincts et complémentaires :

- L'Université UMLP se spécialise dans la vision par ordinateur. Elle conçoit et entraîne des algorithmes d'intelligence artificielle pour détecter, classer et analyser les objets présents dans les images panoramiques, tels que les marquages au sol, la signalisation verticale ou encore le mobilier urbain.
- L'institut INSIT (HEIG-VD, Institut d'ingénierie du Territoire, A. Gressin) est en charge des aspects liés à la photogrammétrie. Il veille à la qualité, à la complétude et au bon géoréférencement des images panoramiques. Il transforme les résultats obtenus à l'aide des algorithmes d'intelligence artificielle en couches géographiques prêtes à être intégrées dans des systèmes d'information géographique (SIG).
- L'institut IICT (HEIG-VD, Institut des Technologie de l'Information et de la Communication, B. Chapuis) est responsable de la mise en place des chaînes MLOps. Il développe les workflows pour automatiser la préparation des données, l'entraînement et la validation des modèles IA. Ces chaînes garantissent des traitements robustes, reproductibles et adaptables à des volumes importants de données, tout en facilitant leur déploiement dans des environnements opérationnels.

Les responsabilités sont établies de manière claire afin d'éviter les chevauchements et de valoriser les expertises spécifiques de chaque partenaire. Avec une coordination assurée par la société ArcIT côté suisse, l'organisation des partenaires permettra d'assurer une bonne adéquation des contributions des partenaires académiques avec les besoins métiers des entreprises partenaires, et facilitera le transfert des résultats de recherche vers le tissu industriel.

##### Calendrier :

Les partenaires du projet ont pris bonne note des remarques des avis-métier et ont revu leur stratégie sur les aspects calendrier et budget avec pour objectif principal d'arriver plus rapidement à un résultat viable. Ceci a, de façon évidente, des impacts sur le planning de réalisation, mais également sur le budget global. Un nouveau planning est proposé dynamisant les lots de travail liés à la production de résultats concrets. Ceux-ci sont en effet condensés sur 2 ans, tandis que les derniers trimestres verront une baisse d'activité par rapport au calendrier initial afin de se concentrer davantage sur les aspects communication, travail académique, rédaction de la documentation.

##### Stratégie de communication :

Pour garantir l'adoption des résultats du projet NearAI au-delà du territoire transfrontalier, les porteurs ont développé une stratégie de communication ciblée sera mise en œuvre, articulée autour de cinq axes.

- Implication des acteurs industriels et publics.
- Plateformes ouvertes et reconnues.
- Collaboration avec les communautés open source.
- Valorisation académique.
- Communication grand public et vulgarisation.

## SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Mme LEFEVRE présente le projet NEARAI qui s'inscrit dans la priorité 2 – Objectif spécifique 1 visant à tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, de la recherche et des acteurs publics. Le projet a pour objectif principal de développer un logiciel innovant basé sur l'intelligence artificielle et les images panoramiques terrestres, destiné à améliorer le suivi de la signalisation routière (panneaux et marquage au sol). Cet outil vise à optimiser la gestion des infrastructures routières grâce à des données géospatiales précises. À terme, il permettra de réduire les coûts et d'accélérer les interventions de maintenance en rendant les décisions d'entretien plus efficaces.

Le projet se déroulera sur 3 ans, du 1er septembre 2025 au 31 août 2028. Son budget total s'élève à 850 000 euros, réparti entre la France (53 %, soit 450 000 euros) et la Suisse (47 %). Côté français : Le FEDER représente 80 % du financement, soit 357 000 euros, sans cofinancement complémentaire.

Trois avis techniques ont été émis :

- Un premier avis de la DRARI, favorable, souligne le coût élevé des dépenses de personnel,
- Deux avis ont été délivrés par la région Bourgogne-Franche-Comté, via la Direction de la recherche et de l'enseignement supérieur -avis favorable- et la Délégation à la transformation numérique -favorable sous réserves.

Des précisions sur le caractère innovant du projet, au regard de solutions existantes comme Panoramax, ont été demandées. En réponse, les porteurs ont démontré la valeur ajoutée de leur outil, notamment en termes de précision géographique, de mise à jour des données et de couverture plus étendue. Par ailleurs, ils ont procédé à un ajustement budgétaire, en réduisant les frais de personnel, et ont revu leur calendrier de mise en œuvre pour accélérer l'obtention de résultats concrets. Ces éléments ont permis de lever l'ensemble des réserves.

Mme JOHNER présente le budget et plan de financement pour la partie suisse : Les porteurs suisses s'autofinancent à hauteur de 27,63 %. La part d'Interreg fédéral s'élève à 189 985 francs suisses (50 %). Les cantons de Vaud (60 000 francs suisses) et de Genève (25 000 francs suisses) cofinancent également le projet. Initialement confrontés à des réserves, les porteurs ont su clarifier la répartition des rôles entre les partenaires et raccourcir la durée du projet afin de rester en phase avec l'évolution rapide du secteur numérique. Une stratégie de communication ciblée est également prévue pour favoriser l'adoption future du logiciel. Des synergies sont recherchées avec SwissTopo et le Suisse Territorial Data Lab, auquel le canton de Genève est déjà associé.

Grâce à ces ajustements, les cofinancements cantonaux ont été confirmés, et la CRI a émis un avis favorable pour l'octroi du financement fédéral via la NPR.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, les co-présidents de séance valident la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi du 15 mai 2025	Favorable
--	-----------

## TRAMWAY DES NATIONS

### IDENTIFICATION

Nom du projet		Tramway des Nations				
Identifiant SYNERGIE		21379				
Nom du chef de file FR		Communauté d'Agglomération du Pays de Gex				
Nom du chef de file CH		État de Genève - Office cantonal des transports				
Durée du projet	Date de démarrage	02/06/2025	Nombre de mois			
	Date d'achèvement	01/12/2028	30			
Priorité du programme		P3 : Faire émerger des mobilités plus durables et multimodales				
Objectif spécifique du programme		OS RSO3.2 : Développer et renforcer la mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux local, régional et national, notamment en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière				

### DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	11/09/2024	30/10/2024

### PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Communauté d'Agglomération du Pays de Gex	Pouvoir public local	Public	FRANCE	Rhône-Alpes	Ain
État de Genève - Office cantonal des transports	Pouvoir public régional	Public	SUISSE	Région lémanique	Genève

## RÉSUMÉ DU PROJET

### Objectifs principaux

Ce projet concerne le prolongement de la ligne du tramway Nations – Grand-Saconnex (TNGS) par la réalisation d'une infrastructure tramway entre l'interface multimodale (P+R) située à proximité de l'autoroute sur la commune du Grand-Saconnex (CH) et Ferney-Voltaire (F), de part et d'autre de l'aéroport international de Genève.

Le terminus se situera alors au carrefour du Bisou avec un P+R, ce tracé est le plus favorable à l'atteinte d'une part de transports publics qui limiterait la croissance de l'usage des voitures individuelles, notamment grâce aux développements urbains prévus et à la complémentarité avec le bus à haut niveau de service (BHNS) Gex-Ferney-Genève. Cette extension est également inscrite au projet d'agglomération 4ème génération pour le bassin de vie transfrontalier.

### Actions principales

Le projet comprend les réalisations principales suivantes :

- Un prolongement du "Tram des Nations" qui s'étend sur environ 1,8 kilomètre en France, sur la commune de Ferney-Voltaire, et 770 mètres en Suisse. Cette extension nécessitera par ailleurs le réaménagement complet du tunnel sous l'aéroport d'une longueur d'environ 460 m pour intégrer l'infrastructure tramway et bus latérale, et le mettre aux normes de sécurité pour le tramway (issues de secours, etc.).
- 4 nouvelles stations implantées le long du parcours du tramway (3 stations voyageurs et un arrêt technique à la douane)
- Création de l'ensemble de la plateforme tramway et des espaces publics attenants entre la place des lumières et le terminus (1200m environ) permettant d'assurer l'efficacité et la sécurité du tramway avec une parfaite intégration dans l'espace urbain de la ligne de tramway et des trois stations voyageuses.
- Un parking-relais au terminus de la ligne côté Ferney-Voltaire (F) afin d'assurer une intermodalité de qualité aux usagers de la ligne

### Résultats attendus

À terme, on estime la fréquentation du prolongement du tramway à environ 15'000 passagers/jour au niveau du passage de la douane pour une ligne cadencée à 6 min en heures de pointe et à 12 min en heures creuses. Une large majorité de ces passagers (88%) aura pour destination Genève, une partie non-négligeable la Haute-Savoie en correspondance via le réseau tram ou Léman Express (11%) et une petite part le canton de Vaud via le Léman Express (1%).

Cela permettra d'augmenter la part modale des transports publics d'au moins un tiers au niveau du passage de la frontière passant de 13-15% en 2018 à au moins 20% à l'horizon de mise en service de la mesure. L'objectif étant d'atteindre une part de transports publics de 44% en heure de pointe à l'issue de l'ensemble des aménagements urbains du secteur. La part modes doux augmentera significativement pour s'établir à 5% au niveau du passage de la frontière au moment de la livraison du tramway puis 11% en heure de pointe à l'issue des aménagements urbains du secteur.

La desserte directe au cœur du nouveau quartier et la localisation de l'interface multimodale en terminus à l'ouest de Ferney-Voltaire, à la limite de l'aire urbaine compacte, permettra le rabattement des usagers voiture, transports publics et modes doux en provenance de Prévessin-Moëns (F) et au-delà.

Avec le prolongement du tramway jusqu'à Ferney-Voltaire, les prévisions de charges de trafic journalières suisses identifient également une diminution significative du trafic automobile dans le tunnel de Ferney (-13%) ainsi que sur deux principaux axes de ce cadran du canton, soit la route de Ferney au Grand-Saconnex (-15% au Nord de la place de Carantec).

Les bénéfices directs en termes de qualité de vie (air, bruit) seront importants pour les habitants du Grand-Saconnex et de la Ville de Genève situés le long de l'axe urbain Nations - Ferney.

## RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.06 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	41 000 000,00	54 702 760,08	95 702 760,08 €
En CHF	38 622 000,00	51 530 000,00	90 152 000,00 CHF
%	42.84 %	57.16 %	100.00 %

## BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	0,00	200 000,00
Frais de bureau et administratifs	0,00	30 000,00
Frais de déplacement et d'hébergement	0,00	0,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	1 084 980,00	5 300 000,00
Dépenses d'équipement	0,00	0,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	39 915 020,00	46 000 000,00
Contributions en nature	0,00	0,00
<b>Total des dépenses</b>	<b>41 000 000,00 €</b>	<b>51 530 000,00 CHF</b>
<b>%</b>	<b>42.84 %</b>	<b>57.16 %</b>

## PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
<b>Auto-financement</b>	<b>11 981 804,67</b>	<b>29.22</b>	<b>37 580 000,00</b>	<b>72.65</b>
Communauté d'Agglomération du Pays de Gex	11 981 804,67	29.22	0,00	0.00
État de Genève - Office cantonal des transports	0,00	0.00	37 580 000,00	72.65
<b>FEDER</b>	<b>8 000 000,00</b>	<b>19.51</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
<b>Contreparties publiques</b>	<b>21 018 195,33</b>	<b>51.26</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
État Français AFIT (AATCSP)	4 670 000,00	11.39	0,00	0.00
Autres publics Confédération helvétique	16 348 195,33	39.87	0,00	0.00
<b>Interreg fédéral suisse</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
<b>Contreparties publiques</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	<b>13 950 000,00</b>	<b>27.35</b>
Autres publics Confédération helvétique	0,00	0.00	13 950 000,00	27.35
<b>Total des financements</b>	<b>41 000 000,00 €</b>	<b>43.09 %</b>	<b>51 530 000,00 CHF</b>	<b>56.91 %</b>
<b>Total éligible</b>	<b>41 000 000,00 €</b>	<b>100.00 %</b>	<b>51 530 000,00 CHF</b>	<b>100.00 %</b>

## SYNTÈSE DE L'INSTRUCTION

### Côté France

Synthèse des notes : **76.04/100**

Le dossier est complet. Une procédure a été mise en place pour la transmission des pièces liées à la commande publique. Les engagements pour les cofinancements n'ont pu être obtenus avant le comité de suivi. Pays de Gex agglo a transmis une délibération s'engageant à les passer en autofinancement si ceux-ci n'étaient pas versés.

Le porteur est réactif et rigoureux mais les enjeux financiers sont importants et le projet devra être bien accompagné.

### Côté Suisse

Le dossier est complet. Les différents financements sont confirmés et les confirmations nous ont été transmises.

Le plan de financement est stabilisé.

Le canton de Genève étant en position de conflit d'intérêt, le canton du Jura a été sollicité pour émettre un avis-métier. Ce dernier a émis un avis favorable.

**Synthèse des notes :**

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
<b>42.71</b>	<b>42.50</b>	<b>33.33</b>	<b>37.80</b>	<b>39.01</b>

## AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 11 MARS 2025

<b>Avis du pré-comité du 11 mars 2025 pour un passage au Comité de suivi</b>	<b>Favorable</b>
<b>Avis du pré-comité sur le dossier</b>	<b>Favorable</b>

**Côté Français :**

N/A

**Côté Suisse :**

N/A

## COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

**Côté Français :**

N/A

**Côté Suisse :**

N/A

## SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Mme DE SAINT LAURENT présente le projet Tramway des Nations qui s'inscrit dans la priorité 3 – Objectif spécifique 3.2, visant à promouvoir une mobilité durable et une meilleure multimodalité dans les zones transfrontalières. Il est porté conjointement par la Communauté d'agglomération du Pays de Gex côté français et par l'Office cantonal des transports du canton de Genève côté suisse. Ce projet d'envergure prévoit le prolongement de la ligne de tramway Nations – Grand-Saconnex jusqu'à Ferney-Voltaire, en passant sous l'aéroport de Genève.

Il est programmé sur une durée de 3 ans et demi, du 2 juin 2025 au 1er décembre 2028. Les principales actions portent sur :

- Un prolongement du tramway sur 1,8 km en France (commune de Ferney-Voltaire) et 770 m en Suisse,
- Le réaménagement complet du tunnel sous l'aéroport, pour un montant estimé à 460 millions francs suisses, afin d'y intégrer les infrastructures tramway et bus, et de les mettre aux normes de sécurité,
- La création de 4 stations, dont 3 stations voyageurs et 1 arrêt technique à la douane,
- L'aménagement de la plateforme tramway et des espaces publics attenants entre la Place des Lumières et le terminus,
- La réalisation d'un parking relais à Ferney-Voltaire, pour favoriser l'intermodalité.

Le budget total du projet s'élève à 95 millions d'euros, réparti entre 41 millions d'euros côté français dont 8 millions d'euros de financement FEDER, 4,67 millions d'euros de l'État français, et surtout plus de 15 millions francs suisses apportés par la Confédération helvétique, dans le cadre du projet d'agglomération de 4e génération. M. QUADRONI présente les aspects financiers pour la partie suisse avec un budget de plus de 51 millions francs suisses côté suisse, pris en charge par le canton de Genève et la Confédération, via ce même cadre d'agglomération qui permet le financement d'infrastructures situées en France.

Le canton de Genève, porteur du projet côté suisse, étant en situation de conflit d'intérêts, le dossier a été soumis au canton du Jura pour avis. Le délégué aux transports jurassien a émis un avis favorable, saluant la qualité technique du projet, fruit de plusieurs années de concertation.

Côté français, le montage du projet a nécessité un travail approfondi, en lien notamment avec la ZAC et le traité de concession d'aménagement conclu entre la Communauté d'agglomération du Pays de Gex (partenaire officiel) et la Société publique locale Territoire d'Innovation, mandataire pour le suivi des travaux. L'instruction a inclus :

- La vérification des contrats de mandat,
- L'analyse du régime des aides d'État, le projet relevant du monopole naturel (donc hors champ des aides),
- Le traitement de questions liées à la commande publique (secret commercial et industriel),
- L'établissement d'une attestation de l'Autorité de gestion sur la transmission des pièces de marchés publics.

Enfin, concernant le plan de financement, bien que les cofinancements soient acquis, certaines conventions n'étaient pas encore finalisées au moment de l'instruction. La Communauté d'agglomération du Pays de Gex a néanmoins délibéré pour s'engager à couvrir tout manque de financement en cas de défaillance d'un contributeur. Deux avis techniques favorables ont été rendus par la région Auvergne-Rhône-Alpes et la sous-préfecture de Gex. Une vigilance particulière est portée sur le taux d'autofinancement, qui reste acceptable compte tenu des variations possibles du cofinancement suisse. Toutes les garanties nécessaires ont été analysées dans le respect strict de la réglementation.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, les co-présidents de séance valident la sélection de l'opération.

Le projet fera toutefois l'objet d'un suivi renforcé compte tenu de son ampleur.

À noter : les représentants du canton de Genève et la représentante du département de l'Ain n'ont pas exprimé de vote formel lors de la session.

Avis du Comité de suivi du 15 mai 2025	Favorable
--	-----------

## PTIC Volet A “Emergence”- FÉTHaJ

### IDENTIFICATION

<b>Nom du projet</b>		PTIC Émergence FÉTHaJ	
<b>Identifiant SYNERGIE</b>		21532	
<b>Nom du chef de file FR</b>		Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura	
<b>Nom du chef de file CH</b>		Association pour le développement des activités économiques de la Vallée de Joux	
<b>Durée du projet</b>	<b>Date de démarrage</b>	01/06/2025	<b>Nombre de mois</b>
	<b>Date d'achèvement</b>	31/05/2026	12
<b>Priorité du programme</b>		P5 : Réduire les obstacles à la frontière franco-suisse	
<b>Objectif spécifique du programme</b>		OS ISO6.6 : Autres actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération	

### DATES CLÉS

	<b>Date de dépôt de la fiche pré-projet</b>	<b>Date de dépôt du projet</b>
France & Suisse	19/12/2024	29/01/2025

### PARTENAIRES DU PROJET

<b>Raison sociale</b>	<b>Forme Juridique</b>	<b>Type de partenaire</b>	<b>Pays</b>	<b>Région</b>	<b>NUTS 3</b>
Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura	Pouvoir public local	Public	FRANCE	Franche-Comté	Jura
Association pour le développement des activités économiques de la Vallée de Joux	Groupes d'intérêt y compris les ONG	Privé	SUISSE	Région Lémanique	Vaud

## RÉSUMÉ DU PROJET

### Objectifs principaux

Le plan territorial intégré de coopération intitulé « Fluidifier les Échanges et les Trafics (pendulaire et touristique) en Hautes-Joux – FÉTHAJ » a vocation principale à construire une stratégie cohérente de renforcement de l'attractivité touristique sur les 4 saisons et de développement d'une offre de mobilité plurimodale en faveur de tous. Ce projet doit aussi aboutir à fluidifier les futurs échanges entre instances de gouvernance franco-suisse des régions concernés.

### Enjeux identifiés par les partenaires :

- Attractivité touristique questionnée par le réchauffement climatique (moindre enneigement, pic de fréquentation estivale autour des points d'eau, conflit d'usages...), d'où l'enjeu : Quelle offre touristique multi-saison déployer et quels produits proposer, qui soient adaptés, si possible innovants, et durables ?
- Quasi aucun produit touristique commun (hormis l'offre « Jura sur Léman ») malgré une continuité territoriale évidente avec un patrimoine et des savoir-faire communs (lacs, fromagerie, horlogerie, parcs naturels, etc.), voire des sites indoor pouvant constituer des solutions de repli en cas de mauvais temps hivernal, d'où l'enjeu : Comment compléter et renforcer l'offre touristique multi-activités de cette zone territoriale afin de proposer une offre cohérente et complémentaire ?
- Trafic pendulaire important et en augmentation (p.ex. en lien avec le PRDZA), d'où l'enjeu : Comment fluidifier le trafic (pendulaire et « local »), notamment aux heures de pointe, afin d'éviter les problèmes liés à la saturation prévisible des axes ?
- Territoires connectés mais uniquement par la route : RN5 / Route de France saturée, avec déplacements en vélo risqué et aucun balisage / marquage transfrontalier, voies ferrées passant par Morez et aboutissant à St-Claude, côté français, aboutissant à La Cure et au Brassus, côté suisse...), d'où l'enjeu : Comment diversifier et renforcer l'offre de mobilité durable (p.ex. navettes de transport public, mobilité douce avec voie verte et VAE...) pour les travailleurs et les touristes, de manière à rentabiliser ces services entre les territoires concernés ?

### Actions principales

Trois grandes étapes sont proposées pour élaborer le PTIC :

- Phase « Etude / enquête / diagnostique »
- Phase « Mobilisation / Restitution / Opportunités »
- Phase « Consolidation / Validation des livrables »

### Résultats attendus

L'établissement d'un PTIC permettra d'envisager la mise en œuvre de mesures concrètes pour donner à ce territoire la possibilité et les perspectives de développement transfrontalier, en premier lieu, dans le domaine de l'attractivité touristique et l'offre de mobilité plurimodale. Le plan d'actions attendu au terme de la démarche PTIC sera le principal outil de mise en œuvre de ces objectifs. De plus, la stratégie développée fluidifiera les échanges entre instances de gouvernance franco-suisses.

## RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.07 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	75 000,00	80 523,94	155 523,94 €
En CHF	69 855,00	75 000,00	144 855,00 CHF
%	48.22 %	51.78 %	100.00 %

## BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Montants forfaitaires PTIC	75 000,00	75 000,00
Total des dépenses	75 000,00 €	75 000,00 CHF
%	48.22 %	51.78 %

## PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	15 000,00	20.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	15 000,00	20.00	0,00	0.00
FEDER	60 000,00	80.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	37 500,00	50.00
Contreparties publiques	0,00	0.00	37 500,00	50.00
Total des financements	75 000,00 €	48.22 %	75 000,00 CHF	51.78 %
Total éligible	75 000,00 €	100.00 %	75 000,00 CHF	100.00 %

## SYNTÈSE DE L'INSTRUCTION

### Côté France

Le dossier est complet, toutes les pièces administratives ont été fournies par les chefs de file. Le partenariat est équilibré et le projet présenté est cohérent au regard des objectifs, des activités et des résultats escomptés. Le projet répond aux indicateurs du programme. La méthodologie de concertation est détaillée et propose un calendrier de réalisation adéquat. L'avis métier reçu est favorable.

Synthèse des notes : **85.83/100**

### Côté Suisse

Le dossier est complet.

Le canton de Vaud doit encore confirmer formellement son cofinancement.

**Synthèse des notes :**

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
<b>42.50</b>	<b>42.50</b>	<b>43.33</b>	<b>40.00</b>	<b>42.08</b>

## AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 11 MARS 2025

<b>Avis du pré-comité du 11 mars 2025 pour un passage au Comité de suivi</b>	<b>Favorable</b>
<b>Avis du pré-comité sur le dossier</b>	<b>Favorable</b>

À la suite du pré-comité, des compléments ont été demandés au porteur concernant les points ci-après :

**Conjointement :**

- Cohérence avec le PTIC PTMDV : Un autre PTIC (PTMDV) étant déposé sur le secteur de la Vallée de Joux mais avec un territoire français différent, il convient de préciser comment seront assurées la cohérence et la complémentarité entre les deux démarches sur les enjeux croisés.

**Côté Français :**

- Il est essentiel que les instances compétentes soient pleinement intégrées dans la démarche, afin de garantir la cohérence et l'implication des acteurs locaux dans la mise en œuvre du projet.

A cet effet, vous pouvez solliciter pour le Département du Jura, Madame Alexa Lopez ; et à la Région Bourgogne-Franche-Comté, Monsieur Nicolas Beaupain ; tous deux en copie de ce mail, en tant que contacts référents pour la coopération transfrontalière.

Vous pouvez également prendre attache avec Madame Jennifer Mignon, chargée de mission au service Développement territorial à la Direction de l'Aménagement du territoire pour la Région BFC, et en charge notamment de la mise en œuvre des contrats "Territoires en Actions". (jennifer.mignon@bourgognefranche.comte.fr - +33 3 80443594)

Pour y répondre, le porteur nous a transmis :

Un courrier signé par les deux représentants légaux des chefs de file a été envoyé par courriel aux Secrétariats conjoints, au Canton de Vaud, à la Région Bourgogne Franche-Comté et au Département du Jura.

**Côté Suisse :**

N/A

### **COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :**

**Conjointement :**

Les porteurs confirment leur engagement de tenir des réunions techniques avec le projet PTIC PTMDV, organisées par l'ADAEV, en fonction des besoins, mais a minima à la fin de chaque phase du projet.

**Côté Français :**

Dans le courrier transmis, ils s'engagent également à inviter la Région Bourgogne Franche-Comté et le Département du Jura à chaque comité de projet en tant qu'auditeurs libres. Il s'agit de maximiser la cohérence des politiques publiques et le portage futur des solutions opérationnelles qui se dégageront.

**Côté Suisse :**

N/A

### **SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE**

Mme LEFEVRE présente le projet PTIC-e FETHAJ qui vise à fluidifier les échanges et les mobilités dans le secteur transfrontalier de la Haute Joux, en renforçant la coopération entre acteurs institutionnels et en structurant une stratégie commune d'attractivité et de mobilité. Ce projet s'inscrit dans la priorité 5 du programme, dédiée à la réduction des obstacles à la frontière franco-suisse. Il est porté, côté français, par le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura, et côté suisse, par l'ADAEV (Association pour le développement des activités économiques de la Vallée de Joux). Les deux structures se situent pleinement dans la zone de coopération du programme.

Le projet est prévu sur une durée d'un an, avec un démarrage au 1er juin 2025, et se déploiera sur le département du Jura et le canton de Vaud. L'ambition du projet est triple :

- Construire une stratégie cohérente de renforcement de l'attractivité touristique, sur quatre saisons,
- Développer une offre de mobilité plurimodale inclusive,
- Faciliter les échanges entre les instances de gouvernance franco-suisses.

Il s'agit, à travers ce PTIC, de poser les bases d'une gouvernance conjointe capable de déboucher sur des mesures concrètes de développement transfrontalier, en croisant notamment les enjeux de tourisme et de mobilité. Le projet est structuré en trois phases successives :

1. Phase 1 (6 mois) : Enquêtes, études et diagnostic territorial.
2. Phase 2 (3 mois) : Restitution des résultats et mobilisation des parties prenantes.
3. Phase 3 (3 mois) : Consolidation et validation du livrable final, incluant la stratégie de coopération transfrontalière.

Le projet bénéficie de l'option de coût simplifié propre au dispositif des PTIC, avec un forfait de 75 000 euros côté français et 75 000 francs suisses côté suisse. Ce forfait couvre l'ensemble des dépenses directes et indirectes liées à l'élaboration du PTIC : frais de personnel, déplacements, prestations, coordination... Mme JOHNER rappelle que, côté suisse, le forfait est cofinancé à parts égales : 37 500 francs suisses par Interreg (part fédérale), 37 500 francs suisses par le canton de Vaud. Le cofinancement cantonal est confirmé, sous réserve du respect de plusieurs conditions :

- Le projet doit se concentrer sur une approche pragmatique et des résultats concrets,
- Il doit capitaliser les données et études existantes (plans directeurs, plans climat),
- Les communes de la région concernées doivent être identifiées dès le démarrage,
- Il faut garantir une cohésion territoriale équilibrée de part et d'autre de la frontière,
- En cas d'actions portant sur la mobilité, la DGMR devra être associée en amont.

La CRI s'est également positionnée favorablement pour la part fédérale du cofinancement. Les porteurs du projet sont invités à assurer la complémentarité avec un autre PTIC présenté successivement, également porté par l'ADAEV. À ce titre, un engagement formel a été pris pour organiser des réunions techniques conjointes à la fin de chaque phase du projet, avec une coordination renforcée. Par ailleurs, les porteurs s'engagent à associer la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Département du Jura à chaque comité de projet, en tant qu'auditeurs libres, afin d'assurer la cohérence des politiques publiques et de préparer le portage futur des solutions identifiées.

Le projet PTIC-e FETHAJ présente une vision claire et structurée, avec un cadre de coopération solide entre partenaires français et suisses. L'ensemble des conditions nécessaires au cofinancement ont été prises en compte ou sont en voie de l'être.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, les co-présidents de séance valident la sélection de l'opération.

À noter : les représentantes du département de l'Ain n'ont pas exprimé de vote formel lors de la session.

Avis du Comité de suivi du 15 mai 2025	Favorable
--	-----------

## PTIC Volet A “Emergence”- PTMDV

### IDENTIFICATION

Nom du projet		PTIC Émergence PTMDV				
Identifiant SYNERGIE		21535				
Nom du chef de file FR		Communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs				
Nom du chef de file CH		Association pour le développement des activités économiques de la Vallée de Joux				
Durée du projet	Date de démarrage	01/06/2025	Nombre de mois			
	Date d'achèvement	31/05/2026	1 an			
Priorité du programme		P5 : Réduire les obstacles à la frontière franco-suisse				
Objectif spécifique du programme		OS ISO6.6 : Autres actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération				

### DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	16/01/2025	30/01/2025

### PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs	Pouvoir public local	Public	FRANCE	Franche-Comté	Doubs
Association pour le développement des activités économiques de la Vallée de Joux	Groupes d'intérêt y compris les ONG	Privé	SUISSE	Région Lémanique	Vaud

## RÉSUMÉ DU PROJET

### Objectifs principaux

Le plan territorial intégré de coopération "Pôle transfrontalier Mont D'Or - Dent de Vaulion (PTMDV)" vise à développer une stratégie pour répondre aux défis de croissance démographique et économique dans la région des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, la Vallée de Joux et le Nord Vaudois. Il cherche à développer des solutions pratiques et cohérentes pour l'aménagement du territoire et la mobilité, tout en préservant les spécificités du territoire. Les principaux enjeux identifiés concernent :

- Côté Suisse : un fort développement de l'emploi industriel, notamment avec la croissance des pôles économiques de la Vallée de Joux, Vallorbe-Ballaigues, et Sainte-Croix, nécessitant de nouveaux espaces économiques dans un environnement contraint.
- Côté France : une forte croissance démographique (+60% d'habitants entre 1999 et 2021) et des besoins en logements conséquents, avec la projection de +15 à 25% d'habitants supplémentaires d'ici 2040, ainsi que la création de 3 000 logements à produire d'ici cette échéance.
- Avec en corollaire : des pressions croissantes sur la mobilité (trafic routier, stationnement, transports collectifs) et une augmentation des besoins en services à la population (petite enfance, santé, équipements culturels et sportifs).

Ces enjeux nécessitent une action concertée pour définir des solutions adaptées aux besoins croissants de la population et de l'économie, tout en intégrant des solutions durables et efficaces.

### Actions principales

Le projet se déroule en trois phases :

- Étude / Enquête / Diagnostic (juin-novembre 2025)
- Mobilisation / Restitution / Opportunités (décembre 2025-février 2026)
- Consolidation / Validation des livrables (mars-mai 2026)

Ces phases permettront d'identifier des solutions pour l'aménagement du territoire et la gestion de la mobilité transfrontalière.

### Résultats attendus

Le projet vise à :

- Affiner les prévisions d'emplois et de besoins en foncier, logement et services, tant en Suisse qu'en France.
- Repenser les flux de mobilité avec des solutions alternatives (covoiturage, transports collectifs, intermodalité).
- Coorganiser la planification territoriale en optimisant les actions transfrontalières.
- Créer une gouvernance intégrée avec les partenaires locaux.

Ces actions viseront à enrichir la stratégie régionale de développement, notamment en intégrant des domaines complémentaires comme le développement durable ou la digitalisation.

## RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.07 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	75 000,00	80 523,94	155 523,94 €
En CHF	69 855,00	75 000,00	144 855,00 CHF
%	48.22 %	51.78 %	100.00 %

## BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Montants forfaitaires PTIC	75 000,00	75 000,00
<b>Total des dépenses</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>75 000,00 CHF</b>
<b>%</b>	<b>48.22 %</b>	<b>51.78 %</b>

## PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
<b>Auto-financement</b>	<b>15 000,00</b>	<b>20.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
Communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs	15 000,00	20.00	0,00	0.00
<b>FEDER</b>	<b>60 000,00</b>	<b>80.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
<b>Interreg fédéral suisse</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	<b>37 500,00</b>	<b>50.00</b>
<b>Contreparties publiques</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	<b>37 500,00</b>	<b>50.00</b>
Canton Vaud	0,00	0.00	<b>37 500,00</b>	<b>50.00</b>
<b>Total des financements</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>48.22 %</b>	<b>75 000,00 CHF</b>	<b>51.78 %</b>
<b>Total éligible</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>100.00 %</b>	<b>75 000,00 CHF</b>	<b>100.00 %</b>

## SYNTHÈSE DE L'INSTRUCTION

### Côté France

Le dossier est complet. Toutes les pièces administratives ont été fournies par le chef de file.

Synthèse des notes : **66.66/100**

### Côté Suisse

Le dossier est complet.

Les éléments complémentaires ont été transmis aux services métiers concernés.

Le canton de Vaud doit encore confirmer formellement son cofinancement.

**Synthèse des notes :**

Avis-métiers FR	Avis-métiers CH	SC FR	SC CH	Total
<b>30.00</b>	<b>30.00</b>	<b>36.66</b>	<b>33.33</b>	<b>32.49</b>

## AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PRÉ-COMITÉ DU 11 MARS 2025

<b>Avis du pré-comité du 11 mars 2025 pour un passage au Comité de suivi</b>	<b>Favorable</b>
<b>Avis du pré-comité sur le dossier</b>	<b>Favorable sous réserves</b>

**Côté Français :**

À la suite du pré-comité, des compléments ont été demandés au porteur concernant les points ci-après :

**Conjointement :**

- Cohérence avec le PTIC FETHAJ :** Un autre PTIC (FETHAJ) étant déposé sur le secteur de la Vallée de Joux mais avec un territoire français différent, le porteur a été invité à préciser comment seront assurées la cohérence et la complémentarité entre les deux démarches sur les enjeux croisés.
- Périmètre du projet :** Le périmètre entre la Communauté de Communes Lacs et Montagnes du Haut-Doubs, la Vallée de Joux et les communes limitrophes semble cohérent en termes d'aménagement du territoire. Concernant les mobilités, il apparaît cependant trop restreint au regard des flux traversant le territoire (originaires de l'ensemble du Haut-Doubs et à destination d'au-delà de la Vallée de Joux et du secteur de Vallorbe). Des précisions sur la prise en compte les mobilités à l'échelle territoriale élargie ont été demandées.
- Composition des instances et méthodologie :** Les porteurs ont été encouragés à clarifier la composition des instances, en précisant la nature et le rôle respectif des membres, ainsi que le phasage du projet. Bien que les actions envisagées et les acteurs à mobiliser soient listés, le programme de travail et la méthodologie gagneraient à être plus explicites, en incluant le calendrier, l'association des partenaires extérieurs, et le recours possible à un appui extérieur (prestataires), entre autres.
- Enjeux et objectifs :** Les enjeux reflètent la réalité du territoire : attractivité économique de la Suisse et augmentation de la population côté français, impliquant de nouveaux besoins (services, logement, mobilités...) à identifier. Les enjeux liés à l'attractivité économique et à l'augmentation de la population sont pertinents et reflètent bien la réalité du terrain, toutefois les objectifs apparaissent ambitieux (réorganisation des mobilités, aménagement coordonné...) au regard des compétences des partenaires. Un appui continu des autorités compétentes (Etat, Région, département, canton etc.) dans toutes les phases du projet, en lien avec la remarque précédente, a été conseillé.

## Côté français :

- Il est essentiel que les instances compétentes soient pleinement intégrées dans la démarche, afin de garantir la cohérence et l'implication des acteurs locaux dans la mise en œuvre du projet.
- **Participation citoyenne** : Un point de vigilance est soulevé sur la possible difficulté de maintenir une dynamique de participation continue, notamment pour l'investissement de la population dans les démarches, si les processus de concertation deviennent trop longs ou complexes. De plus, un suivi régulier et une adaptation de la méthode en fonction des retours des participants seront essentiels pour garantir la pertinence et l'efficacité de la concertation.

## COMPLÉMENTS APPORTÉS PAR LES PORTEURS SUITE AU PRÉ-COMITÉ :

Pour répondre à ces remarques, les porteurs ont transmis l'argumentaire suivant :

**Cohérence avec le PTIC FETHAJ** : Afin d'assurer un processus robuste d'échange d'informations et d'expérience entre les projets FETHAJ et PTMDV, les conclusions des différentes phases de chaque PTIC seront partagées, lors d'une réunion en présentiel ou virtuel, entre les 3 chefs de file (PNR Haut-Jura, CCLMHD et ADAEV). Les présentations et les PVs des séances, prévues par la gouvernance, seront partagés avec les représentants des régions limitrophes, la région BFC, du Jura et du Doubs. Ces échanges ponctuels permettront d'assurer la cohérence et d'identifier des complémentarités entre les deux démarches. De plus, le représentant de l'ADAEV étant impliqué sur les deux projets, il fonctionnera comme courroie de transmission.

**Périmètre du projet** : La prise en compte des flux de mobilité dans le cadre des phases de diagnostic et du plan d'actions ne se limitera pas aux frontières du projet PTMDV. En effet, il sera nécessaire d'intégrer une réflexion à l'échelle du bassin de mobilité, correspondant au périmètre du Pays du Haut-Doubs. Pour cela, les porteurs souhaitent associer les différents EPCI membres à certains des temps d'échange et de concertation, et poursuivre les démarches engagées à l'échelle du Pays telles que le schéma des mobilités ou la participation au comité des partenaires du bassin du Haut-Doubs initié par la Région. LE PTIC viendra donc s'articuler et même s'imbriquer à ces différentes démarches, en proposant une échelle plus opérationnelle de déclinaison des aménagements à prévoir.

Du fait de l'implication de l'ADAEV dans le PTIC FETHAJ, couvrant le périmètre Vallée de Joux – Région de Nyon – Haut-Jura, les porteurs bénéficieront également de l'analyse et des données relatives à ce territoire limitrophe et vice versa.

**Composition des instances et méthodologie** : le pilotage du projet PTMDV sera assuré par la mise en place d'un Comité de projet (CoProj) qui se réunira 4 fois tout au long des 12 mois du projet, soit à une fréquence trimestrielle. Cet organe décisionnel aura pour objectif de délibérer et de valider les différentes propositions présentées. Il sera organisé et animé alternativement par le chef de fil français et suisse.

Afin de fédérer les différentes parties prenantes de ce projet, le CoProj réunira, en plus, les partenaires ciblés en amont, les représentant(s) du prestataire externe, et au besoin, des invité-e-s. Le Département du Jura et la Région Bourgogne-Franche-Comté seront invités en qualité d'auditeur aux différentes séances du CoProj.

**Enjeux et objectifs** : Le Département du Doubs et la Région Bourgogne-Franche-Comté seront invités en qualité d'auditeur aux différentes séances du CoProj. Ils seront ainsi pleinement intégrés dans la démarche.

De plus, à travers les échanges et rencontres avec l'Arc Jurassien, des contacts ont déjà été établis avec M. Beaupain et Mme Jannin. Mme Mignon est quant à elle l'interlocutrice du Pays du Haut-Doubs dans le cadre du contrat TEA.

**Participation citoyenne** : L'étude stratégique sera réalisée par un prestataire externe dont l'un des objectifs sera d'apporter des propositions pour intégrer la population à cette démarche.

Au stade actuel, les pistes pour intégrer la population s'orientent autour des éléments détaillés ci-dessous.

- Par le biais de la participation citoyenne à différents moments clés de l'étude ;
- Par la réalisation de supports de communication et d'informations sur différents canaux (lettre d'information, site internet, réseaux sociaux...), qui permettront de rythmer et maintenir le lien avec la population tout au long du projet.

De plus, les acteurs locaux participeront également au maintien de ce lien : élus locaux, associations, associations et groupements frontaliers, Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT).

Les chargées de mission auront également de rôle de lien avec la population tout au long de l'élaboration du projet.

## SYNTÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Mme LEFEVRE présente le projet PTIC-e PTMDV qui vise à répondre aux défis de croissance démographique et économique rencontrés dans un espace transfrontalier regroupant la région des lacs et montagnes du Haut-Doubs, la Vallée de Joux et le nord vaudois. Il est porté, côté français, par la Communauté de communes Lacs et montagnes du Haut-Doubs, et côté suisse par l'ADAEV, également impliquée dans le projet FETHAJ. Le périmètre d'action se situe pleinement dans la zone de coopération Interreg.

Le projet démarra le 1<sup>er</sup> juin 2025 pour une durée d'un an. L'ambition du projet est de développer une stratégie de coopération territoriale pour faire face aux déséquilibres et tensions croissantes dans cette zone frontalière, notamment par rapport à la croissance industrielle rapide dans la vallée de Joux, le manque de logements côté français, les pressions sur les infrastructures de mobilité (trafic, stationnement) et les besoins accrus en services à la population (santé, culture, sport...).

Le projet prévoit également la mise en place d'une gouvernance partagée pour piloter la coopération entre les parties prenantes françaises et suisses. Le projet s'organise en trois phases successives : d'abord les études et diagnostics (6 mois), puis la mobilisation des partenaires et l'identification des opportunités (3 mois), et enfin la consolidation de la stratégie et validation du livrable final (3 mois).

Le projet bénéficie du forfait PTIC de 75 000 euros, avec un cofinancement FEDER de 60 000 euros (80 %). Mme JOHNER présente le budget côté suisse qui s'élève à 75 000 francs suisses, répartis à parts égales : 37 500 francs suisses de part fédérale (Interreg), et 37 500 francs suisses de part cantonale (canton de Vaud).

Le cofinancement cantonal a été confirmé, sous réserve du respect de plusieurs conditions similaires à celles du projet FETHAJ :

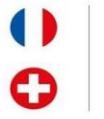
- Une approche pragmatique, s'appuyant sur les données et études existantes,
- Une attention portée aux enjeux d'équilibre territorial,
- L'implication de la DGMR si des mesures relatives à la mobilité sont envisagées.

Un point spécifique au territoire a également été ajouté. Il est demandé d'inclure la commune de Chavornay, identifiée comme site stratégique pour le développement économique, ainsi que plusieurs communes du secteur d'Orbe, aujourd'hui absentes du périmètre. Le projet a fait l'objet d'un avis favorable de la CRI pour la part fédérale, et d'un avis sous réserve de l'association arcjurassien.org, qui a insisté sur deux points : d'abord la cohérence et la complémentarité du projet avec l'autre PTIC porté par l'ADAEV (FETHAJ), et ensuite la méthodologie de concertation, notamment l'implication des partenaires dans l'identification des enjeux et leur mobilisation active au cours du projet.

Les porteurs ont levé l'ensemble des réserves au 25 avril, en transmettant une clarification du périmètre et de la méthodologie, un détail des instances de gouvernance prévues et un engagement d'associer le Département du Doubs et la Région Bourgogne-Franche-Comté au comité de projet, en soutien au pilotage et à la pérennisation des actions envisagées. Le PTIC-e PTMDV répond à des enjeux concrets et partagés de développement territorial et de mobilité dans un secteur transfrontalier en mutation rapide. Il bénéficie d'un partenariat structuré, de financements confirmés (sous conditions respectées) et d'un travail préparatoire approfondi.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, les co-présidents de séance valident la sélection de l'opération.

Avis du Comité de suivi du 15 mai 2025	Favorable
--	-----------



Interreg



Cofinancé par  
l'Union Européenne

France – Suisse

## Projets Interreg VI France-Suisse 2021-2027

### **PROJETS RETIRÉS DE L'ORDRE DU JOUR**

## Projets reportés – REGAIN et PTIC Start

Deux projets initialement présentés dans le cadre de cette programmation ont été retirés temporairement par leurs porteurs : le projet REGAIN et le projet PTIC Start (volet B – déploiement). Ils ne sont pas abandonnés, mais font l'objet d'un ajournement, le temps de consolider leur plan de financement ou leur contenu stratégique.

Mme PAGNOT exprime une interrogation sur les délais d'obtention des confirmations de financement du côté suisse, souvent très proches de la date de validation.

M. BOLZANI indique que les projets sont remontés en une seule vague aux instances politiques concernées (niveau cantonal et fédéral), cette remontée n'a lieu qu'une fois les dossiers stabilisés et les confirmations arrivent en général dans les 7 à 10 jours avant validation finale. Il n'y a jamais eu de remise en question politique d'un projet ayant reçu un préavis favorable des services métiers.

## REGAIN

### IDENTIFICATION

<b>Nom du projet</b>		Rééducation du Genou Adaptée à chaque Individu et déficit Neuromusculaire				
<b>Identifiant SYNERGIE</b>		21384				
<b>Nom du chef de file FR</b>		Université Savoie Mont Blanc				
<b>Nom du chef de file CH</b>		Hôpital de la Tour				
<b>Durée du projet</b>	<b>Date de démarrage</b>	01/09/2025	<b>Nombre de mois</b>			
	<b>Date d'achèvement</b>	31/08/2028	36			
<b>Priorité du programme</b>		P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire				
<b>Objectif spécifique du programme</b>		OS RSO1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe				

### DATES CLÉS

	<b>Date de dépôt de la fiche pré-projet</b>	<b>Date de dépôt du projet</b>
France & Suisse	13/09/2024	25/10/2024

### PARTENAIRES DU PROJET

<b>Raison sociale</b>	<b>Forme Juridique</b>	<b>Type de partenaire</b>	<b>Pays</b>	<b>Région</b>	<b>NUTS 3</b>
Université Savoie Mont Blanc	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	FRANCE	Rhône-Alpes	Savoie
SAS Mtraining	PME (micro, petite, moyenne entreprise)	Privé	FRANCE	Franche-Comté	Doubs
Hôpital de la Tour	Infrastructure et fournisseurs de services (publics)	Privé	SUISSE	Région lémanique	Genève
Haute École de Santé de Genève	Institut d'enseignement supérieur et de recherche	Public	SUISSE	Région lémanique	Genève

## RÉSUMÉ DU PROJET

### Objectifs principaux

Le projet vise à améliorer la rééducation des patients ayant subi un traumatisme au genou, notamment de ruptures de ligament croisé antérieur, en proposant des outils plus précis aux professionnels de santé et en diffusant les meilleures pratiques dans le domaine.

Les 3 objectifs principaux du projet sont :

- Produire de nouvelles connaissances : mieux comprendre et évaluer l'altération des qualités neuromusculaires de production de force induite par les blessures de l'articulation du genou (notamment les lésions du Ligament Croisé Antérieur) grâce notamment au développement d'un capteur de force innovant.
- Appliquer les connaissances théoriques en pratique clinique : mieux individualiser, optimiser et planifier la prise en charge du patient tout au long de sa rééducation afin d'améliorer son retour à son activité sportive ou professionnelle.
- Diffuser les bonnes pratiques : disséminer les guides de bonne pratique, les méthodologies et les outils nécessaires à cette individualisation de la prise en charge à travers les formations initiales et continues de physiothérapeutes et des préparateurs physiques.

### Actions principales

Le projet REGAIN développera les actions suivantes :

- Organisation et coordination du projet. Mieux comprendre les impacts des blessures du genou notamment leur impact sur la force et le contrôle musculaire. L'objectif est de développer des outils simples et fiables pour évaluer ces impacts et adapter au mieux la rééducation.
- Optimisation des procédures de prise en charge pour aider chaque patient à retrouver son niveau de forme et éviter les récidives.
- Diffusion des résultats auprès des kinésithérapeutes et des spécialistes de la rééducation afin qu'ils puissent utiliser les nouvelles méthodes développées.

### Résultats attendus

Le projet vise à développer un capteur de force innovant qui permettra la prise en charge individuelle et efficace des patients et ainsi répondre à un double enjeu de santé publique : améliorer la qualité de vie de chaque patient et réduire les coûts socio-économiques liés à ces traumatismes. Les livrables comprendront :

- Des arbres décisionnels pour aider les praticiens à la prise de décision et à l'orientation de la prise en charge.
- Des valeurs de références et outils pour préconiser les exercices adaptés aux déficits observés.
- De nouvelles méthodologies et recommandations sur les dispositifs de mesure à utiliser.
- Des dispositifs technologiques (capteurs et logiciels) précis et accessibles pour les praticiens pour évaluer les indicateurs pertinents.
- Transfert de connaissance via des workshops, conférences, formations, publication d'articles, etc.

Les résultats permettront une montée en compétence des acteurs de la santé du territoire et donc de le positionner en tant que pôle d'expertise à l'échelle nationale et internationale.

## RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : <b>1 CHF = 1.08 €</b>	FRANCE	SUISSE	TOTAL
<b>En EUR</b>	<b>646 961,02</b>	<b>632 817,21</b>	<b>1 279 778,23 €</b>
<b>En CHF</b>	<b>601 673,75</b>	<b>588 520,00</b>	<b>1 190 193,75 CHF</b>
<b>%</b>	<b>50.55 %</b>	<b>49.45 %</b>	<b>100.00 %</b>

## BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Frais de personnel	497 662,32	446 800,00
Frais de bureau et administratifs	74 649,35	67 020,00
Frais de déplacement et d'hébergement	74 649,35	0,00
Frais liés au recours à des compétences et services externes	0,00	20 800,00
Dépenses d'équipement	0,00	53 900,00
Dépenses d'infrastructures et travaux	0,00	0,00
Contributions en nature	0,00	0,00
<b>Total des dépenses</b>	<b>646 961,02 €</b>	<b>588 520,00 CHF</b>
<b>%</b>	<b>50.55 %</b>	<b>49.45 %</b>

## PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	129 392,21	20.00	232 800,00	39.56
USMB	82 670,40	12.78	0,00	0.00
SAS Mtraining	46 721,81	7.22	0,00	0.00
Haute École de Santé de Genève	0,00	0.00	93 600,00	15.90
Hôpital de la Tour	0,00	0.00	139 200,00	23.65
FEDER	517 568,81	80.00	0,00	0.00
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	177 860,00	30.22
Contreparties publiques	0,00	0.00	177 860,00	30.22
Canton de Genève	0,00	0.00	177 860,00	30.22
Total des financements	646 961,02 €	50.55 %	588 520,00 CHF	49.45 %
Total éligible	646 961,02 €	100.00 %	588 520,00 CHF	100.00 %

## SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Le projet REGAIN, porté par l'Hôpital de La Tour et l'Université Savoie Mont-Blanc, vise à développer de nouveaux capteurs intelligents et à optimiser les protocoles de physiothérapie pour les rééducations post-lésion (notamment ligaments croisés) en fonction des profils neuromusculaires individuels. Côté suisse, les porteurs ont rencontré des difficultés à finaliser le plan de financement, notamment en lien avec une demande de contribution jugée trop importante au canton de Genève.

Des demandes ont été déposées auprès de plusieurs fondations privées, mais les retours n'étaient pas encore disponibles au moment du dépôt. Les porteurs ont donc préféré se retirer temporairement, pour revenir avec un plan de financement stabilisé à l'automne prochain. Les avis métier ont été transmis, et les porteurs travaillent actuellement à intégrer les remarques dans une nouvelle version du projet.

## PTIC Volet B “Déploiement” - START

### IDENTIFICATION

Nom du projet		PTIC Déploiement S.T.A.R.T				
Identifiant SYNERGIE		20474				
Nom du chef de file FR		Agglomération Urbaine du Doubs FR				
Nom du chef de file CH		Agglomération Urbaine du Doubs CH				
Durée du projet	Date de démarrage	01/06/2025	Nombre de mois			
	Date d'achèvement	01/06/2028	36			
Priorité du programme		P5 : Réduire les obstacles à la frontière franco-suisse				
Objectif spécifique du programme		OS ISO6.6 : Autres actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération				

### DATES CLÉS

	Date de dépôt de la fiche pré-projet	Date de dépôt du projet
France & Suisse	31/01/2025	31/01/2025

### PARTENAIRES DU PROJET

Raison sociale	Forme Juridique	Type de partenaire	Pays	Région	NUTS 3
Agglomération Urbaine du Doubs FR	GECT (Groupement EU de Coopération Territoriale)	Public	FRANCE	Franche-Comté	Doubs
Agglomération Urbaine du Doubs CH	GECT (Groupement EU de Coopération Territoriale)	Public	SUISSE	Espace Mittelland	Neuchâtel

## RÉSUMÉ DU PROJET

### Objectifs principaux

Le Plan territorial intégré de coopération (PTIC) de l'Agglomération Urbaine du Doubs (AUD) vise à établir un plan d'actions commun qui repose sur une démarche concertée et pragmatique pour répondre aux enjeux transfrontaliers et améliorer la vie quotidienne des habitants. Les actions sélectionnées, priorisées selon leur faisabilité, s'inscrivent à court et moyen terme, avec un accent sur le concret et l'impact immédiat. Un travail approfondi a permis d'identifier trois thématiques clés – environnement, cadre de vie, et loisir/culture/tourisme – comme axes prioritaires à court terme, en raison des compétences propres aux collectivités de l'AUD. Les thématiques de mobilité et développement économique, bien que structurantes, nécessitent une coopération avec d'autres acteurs territoriaux et sont abordées via des approches de lobbying et de partenariat. Le PTIC se veut global et transversal, avec des projets intégrateurs favorisant une dynamique collective et un vivre-ensemble renforcé.

### Actions principales

Dans le cadre de ce PTIC, les actions principales seront l'animation du plan et l'émergence d'opérations thématiques grâce au dépôt de projets, Interreg classique ou non. Concernant la gouvernance de la phase de mise en œuvre du plan d'actions, deux espaces de travail distincts sont proposés : l'espace « suivi général du plan d'actions » et l'espace « groupes de travail par action ». Chacun de ces espaces aura sa propre organisation avec un cadre souple et collaboratif visant à favoriser un mode de travail flexible et basé sur le dialogue et la coopération entre les deux espaces.

### Résultats attendus

L'AUD incarne une synergie transfrontalière riche en opportunités mais également en défis, nécessitant des stratégies concertées et durables pour garantir l'équilibre entre développement économique, social, et environnemental. Ce PTIC vise à lever ces obstacles à la frontière grâce à une structuration et coopération autour des thématiques de l'environnement, du cadre de vie et des loisirs/culture/tourisme. Un des objectifs est également le dépôt de deux projets Interreg classiques.

## RÉPARTITION DES COÛTS TOTAUX

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1.03 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
En EUR	200 000,00	200 000,00	400 000,00 €
En CHF	200 000,00	200 000,00	400 000,00 CHF
%	50.00 %	50.00 %	100.00 %

## BUDGET DU PROJET

Nature des dépenses (HT) (si non assujetti à la TVA : TTC)	FRANCE (en euros)	SUISSE (en CHF)
Montants forfaitaires PTIC	200 000,00	200 000,00
<b>Total des dépenses</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>200 000,00 CHF</b>
<b>%</b>	<b>50.00 %</b>	<b>50.00 %</b>

## PLAN DE FINANCEMENT

	FRANCE		SUISSE	
	en €	%	en CHF	%
Auto-financement	40 000,00	20.00	40 000,00	20.00
Agglomération Urbaine du Doubs FR	40 000,00	20.00	0,00	0.00
Agglomération Urbaine du Doubs CH	0,00	0.00	40 000,00	20.00
<b>FEDER</b>	<b>160 000,00</b>	<b>80.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
Interreg fédéral suisse	0,00	0.00	120 000,00	60.00
<b>Co-financements publics</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>20.00</b>
Canton de Neuchâtel	0,00	0.00	40 000,00	20.00
<b>Total des financements</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>50.00 %</b>	<b>200 000,00 CHF</b>	<b>50.00 %</b>
<b>Total éligible</b>	<b>200 000,00 €</b>	<b>100.00 %</b>	<b>200 000,00 CHF</b>	<b>100.00 %</b>

## SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Concernant le projet PTIC Start – volet B (déploiement), le dossier déposé présentait plusieurs fragilités, notamment l’identification encore incomplète des deux projets Interreg requis dans le plan d’action et certains volets stratégiques insuffisamment détaillés ou argumentés. Les porteurs ont donc fait le choix de retirer temporairement leur candidature afin de renforcer leur positionnement et de revenir plus structurés.

Ces deux projets ne sont pas abandonnés, mais font l’objet d’un retrait stratégique, permettant aux porteurs de consolider leur financement, d’affiner leur contenu et de revenir plus solides lors d’une prochaine échéance, probablement à l’automne.



Interreg



Cofinancé par  
l'Union Européenne

France – Suisse

## Projets Interreg VI France-Suisse 2021-2027

**DEMANDE DE MODIFICATION À SOUMETTRE  
AU COMITÉ DE SUIVI**

**POUR AVIS**

## DECLICC

### IDENTIFICATION

<b>Nom du projet</b>	DECLICC		
<b>Identifiant SYNERGIE</b>	20476		
<b>Nom du chef de file FR</b>	CPIE du Haut-Jura		
<b>Nom du chef de file CH</b>	La Maison de la Rivière		
<b>Durée du projet</b>	<b>Date de démarrage</b>	2024-09-01	<b>Nombre de mois</b>
	<b>Date d'achèvement</b>	2026-12-31	28
<b>Priorité du programme</b>	P1 : Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique		
<b>Objectif spécifique du programme</b>	OS RSO2.4 : Renforcer l'adaptation au changement climatique (CC), la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes, en prenant en compte les approches basées sur la nature		

### Mise en place d'un Avenant n°1

#### **Modification 1 : Modification du budget et du plan de financement du projet**

Côté Suisse, le projet va intégrer des classes supplémentaires au projet ce qui implique une augmentation de la part du budget côté suisse et donc du budget total du projet.

La nouvelle répartition des coûts totaux est :

Taux de change utilisé : 1 CHF = 1,04559 €	FRANCE	SUISSE	TOTAL
<b>En EUR</b>	<b>191 908,18</b>	<b>176 704,30</b>	<b>368 612,48 €</b>
<b>En CHF</b>	<b>183 540,98</b>	<b>169 000,00</b>	<b>352 540,98 CHF</b>
<b>%</b>	<b>52.06 %</b>	<b>47.94 %</b>	<b>100.00 %</b>

Dans le cadre de l'avenant n°1, afin d'intégrer l'augmentation financière pour le chef de file suisse et la modification de la composition des co-financeurs suisses l'Annexe II : Annexe Financière de la convention FEDER sera modifiée comme suit :

## A. RESSOURCES

	FRANCE		SUISSE		Total	
	en €	%	en €	%	en €	%
<b>Auto-financement</b>	<b>38 381,63</b>	<b>20.00</b>	<b>35 549,97</b>	<b>20.12</b>	<b>73 931,60</b>	<b>20.06</b>
CPIE du Haut-Doubs	19 188,89	10.00	0	0.00	19 188,89	5.21
CPIE du Haut-Jura	19 192,74	10.00	0	0.00	19 192,74	5.21
La Maison de la Rivière	0	0.00	35 549,97	20.12	35 549,97	9.64
<b>FEDER</b>	<b>153 526,55</b>	<b>80.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>153 526,55</b>	<b>41.65</b>
<b>Interreg fédéral suisse</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>
<b>Contreparties publiques</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>135 926,39</b>	<b>76.92</b>	<b>135 926,39</b>	<b>36.88</b>
Canton de Vaud - Département Education et Formation	0	0.00	41 823,50	23.67	41 823,50	11.35
Canton de Vaud - Département des finances et des relations extérieures	0	0.00	94 102,89	53.25	94 102,89	25.53
<b>Contreparties privées</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>5 227,94</b>	<b>2.962</b>	<b>5 227,94</b>	<b>1.42</b>
Fondation Retraites Populaires	0	0.00	5 227,94	2.96	5 227,94	1.42
<b>Total des financements</b>	<b>191 908,18</b>	<b>52.06</b>	<b>176 704,30</b>	<b>47.94</b>	<b>368 612,48</b>	<b>100.00</b>
<b>Total éligible</b>	<b>191 908,18</b>	<b>100.00</b>	<b>176 704,30</b>	<b>100.00</b>	<b>368 612,48</b>	<b>100.00</b>

Les autres dispositions de la convention FEDER restent inchangées.

Le plan de financement en CHF actualisé à titre d'information :

	FRANCE		SUISSE		TOTAL	
	en CHF	%	en CHF	%	en CHF	%
<b>Autofinancement</b>	<b>36 708,19</b>	<b>20.00</b>	<b>34 000,00</b>	<b>20.12</b>	<b>70 708,18</b>	<b>20.06</b>
CPIE du Haut-Doubs	18 352,25	10.00	0,00	0.00	18 352,25	5.21
CPIE du Haut-Jura	18 355,94	10.00	0,00	0.00	18 355,94	5.21
La Maison de la Rivière	0,00	0.00	34 000,00	20.12	34 000,00	9.64
<b>FEDER</b>	<b>146 832,78</b>	<b>80.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	<b>146 832,78</b>	<b>41.65</b>
<b>Interreg fédéral suisse</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>
<b>Contreparties publiques</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>76.92</b>	<b>130 000,00</b>	<b>36.88</b>
Canton de Vaud - Département Education et Formation	0,00	0.00	40 000,00	23.67	40 000,00	11.35
Canton de Vaud - Département des finances et des relations extérieures	0,00	0.00	90 000,00	53.25	90 000,00	25.53
<b>Contreparties privées</b>	<b>0,00</b>	<b>0.00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>2.96</b>	<b>5 000,00</b>	<b>1.42</b>
Fondation Retraites Populaires	0,00	0.00	5 000,00	2.96	5 000,00	1.42
<b>Total des financements</b>	<b>183 540,98</b>	<b>52.06</b>	<b>169 000,00</b>	<b>47.94</b>	<b>352 540,98</b>	<b>100.00</b>
<b>Total éligible</b>	<b>183 540,98</b>	<b>100.00</b>	<b>169 000,00</b>	<b>100.00</b>	<b>352 540,98</b>	<b>100.00</b>

## SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Le projet **DECLICC** rencontre un fort succès auprès des classes suisses, entraînant une demande croissante. Afin de pouvoir y répondre, les porteurs formulent une demande d'augmentation budgétaire. Cette modification nécessite un avenant, dans la mesure où le budget global est revu à la hausse. Les cofinancements supplémentaires du côté suisse ont été formellement confirmés.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, les co-présidents de séance valident les demandes de modification.

## GESICA

### IDENTIFICATION

<b>Nom du projet</b>	GESICA		
<b>Identifiant SYNERGIE</b>	20510		
<b>Nom du chef de file FR</b>	Université de Franche-Comté		
<b>Nom du chef de file CH</b>	Hôpitaux Universitaires de Genève		
<b>Durée du projet</b>	<b>Date de démarrage</b>	01-09-2024	<b>Nombre de mois</b>
	<b>Date d'achèvement</b>	28-02-2027	30
<b>Priorité du programme</b>	P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire		
<b>Objectif spécifique du programme</b>	OS RSO1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe		

### Demande d'avenant n°1 :

- Modification 1** : Changement de partenaire au sein du Consortium du projet : remplacement du partenaire ISYCARE TECHNOLOGY SAS par l'entreprise SHARE AND MOVE SOLUTIONS ;
- Modification 2** : Annexe II : annexe financière - Détail des dépenses pour le nouveau partenaire SHARE AND MOVE SOLUTIONS ;
- Modification 3** : Évolution des statuts du Chef de file français ;
- Modification 4** : Engagements de la Région : le Chef de file du projet est modifié
- Modification 5** : Évolution des durées applicables ;
- Modification 6** : Évolution de l'échéancier de dépenses (annexe II : Annexe financière - Echéancier de remontée des dépenses du projet) ;
- Modification 7** : Évolution du plan de travail

#### **Modification 1 : Changement de partenaire au sein du Consortium du projet**

Le partenaire ISYCARE TECHNOLOGY est remplacé par l'entreprise SHARE AND MOVE SOLUTIONS. Le budget et les actions du nouveau partenaire sont identiques à ceux prévus dans la Convention initiale. Toute mention du partenaire ISYCARE TECHNOLOGY est remplacée par le nouveau partenaire SHARE AND MOVE SOLUTIONS.

#### **Modification 2 : annexe II : annexe financière**

Détail des dépenses pour le nouveau partenaire SHARE AND MOVE SOLUTIONS - Cela ne modifie ni le plan de financement ni le budget total du projet. Le budget total des dépenses éligibles du partenaire SHARE AND MOVE SOLUTIONS s'élève à 321 160,43 € HT.

### Budget du nouveau partenaire SHARE AND MOVE SOLUTIONS :

Détail des dépenses directes de personnel				
Fonction (directeur, formateur, chargé de mission, assistant, ...)	Base de dépenses (salaires annuels bruts chargés) en €	Activité liée à l'opération sur la durée totale du projet (en h pour 36 mois)	Activité totale annuelle travaillée dans la structure (en h/an)	Dépenses liées à l'opération en €
Ingénieur informatique	55 720,80	1 205,42	1 607,00	41 796,49
Informaticien	40 856,40	1 809,59	1 607,00	46 007,13
Développeur Web	34 800,00	3 856,66	1 607,00	83 516,97
Stagiaire 6 mois	4 220,00	924,00	924,00	4 220,00
Stagiaire 6 mois	4 220,00	924,00	924,00	4 220,00
<b>Total</b>	<b>139 817,20 €</b>	<b>8 719,67 H</b>	<b>6 669,00 H</b>	<b>179 760,59 €</b>

Détail des frais liés au recours à des compétences et à des services externes	Montant (€)
Hébergement des données	17 280,00
Formalisation de l'architecture de stockage Nettoyage et intégration de données	64 100,00
<b>Total</b>	<b>81 380,00 €</b>

Détail des frais liés dépenses d'équipements	Montant (€)
3 packs numériques	6 091,66
<b>Total</b>	<b>6 091,66 €</b>

### Modification 3 : Évolution des statuts du Chef de file français

Le Chef de file français : Université de Franche-Comté est remplacé par l'Université Marie et Louis Pasteur (UMLP). Par décret du 29 novembre 2024, l'établissement public expérimental « Université Marie et Louis Pasteur » (UMLP) a été créé. Il succède à l'actuelle COMUE UBFC et à l'Université de Franche-Comté, et en récupère toutes les compétences. Toute mention de l'Université de Franche-Comté est remplacée par « Université Marie et Louis Pasteur ». Le bénéficiaire s'engage à réaliser cette opération en partenariat avec l'entreprise SHARE AND MOVE SOLUTIONS, le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon et l'Hôpital Nord Franche-Comté, conformément à la convention inter-partenaire.

#### **Modification 4 : Engagements de la Région**

La Région s'engage, sous réserve de la mise en œuvre des dispositions visées dans le présent avenant à la Convention, à attribuer au bénéficiaire une aide FEDER d'un montant maximum de : 1 067 319.96 €, soit un taux correspondant à 73.49 % du coût total éligible prévisionnel.

Pour la partie française, le coût total éligible prévisionnel de l'opération est de : 1 452 284.67 €.

L'aide accordée à « SHARE AND MOVE SOLUTIONS » est allouée sur la base du régime d'aides exempté SA.111120 relatif aux aides aux entreprises participant à des projets de Coopération territoriale européenne (CTE) adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017, 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE du 29 juillet 2021 et 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE du 30 juin 2023.

##### Chef de file : UNIVERSITÉ MARIE ET LOUIS PASTEUR

Montant de dépenses éligibles : 617 181.48 € HT : Montant FEDER prévu : 399 237.41 €

##### Partenaire 1 : CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE BESANÇON

Montant de dépenses éligibles : 229 410 € HT : Montant FEDER prévu : 183 528 €

##### Partenaire 2 : SHARE AND MOVE SOLUTIONS

Montant de dépenses éligibles : 321 160.43 € HT : Montant FEDER prévu : 256 928.34 €

##### Partenaire 3 : HÔPITAL NORD FRANCHE-COMTÉ

Montant de dépenses éligibles : 284 532.76 € HT : Montant FEDER prévu : 227 626.21 €

#### **Modification 5 : Durées applicables**

La période de fin d'éligibilité des dépenses est modifiée comme suit :

##### Période de réalisation de l'opération :

La période prévisionnelle de réalisation de l'opération déterminée à l'article 1 de la présente convention s'étend du 01/09/2024 au 31/08/2027.

##### Période d'éligibilité des dépenses :

La période d'éligibilité des dépenses est fixée du 01/09/2024 au 31/12/2027.

Les factures relatives à l'opération précitée devront être émises et acquittées pendant cette période.

##### Date limite de dépôt de la demande de solde :

Le dépôt de la demande de solde doit être effectué dans les meilleurs délais à compter de la fin de l'opération, avant le 29/02/2028.

La Région se réserve le droit de ne pas traiter une demande de solde qui parviendrait après cette date.

##### Durée de la convention :

La présente convention prend effet à compter de sa signature par la présidente du Conseil régional jusqu'au 31 décembre 2034.

#### **Modification 6 : évolution de l'échéancier de dépenses**

(Annexe II : Annexe Financière : C. Echéancier de remontée des dépenses) ;

Le tableau d'échéancier de remontées de dépenses prévu est remplacé par le tableau suivant :

ANNEE	TRIMESTRE	MONTANT
2026	1 <sup>ère</sup> trimestre	726 142,34 €
2027	1 <sup>ère</sup> trimestre	726 142,33 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 452 284,67 €</b>

## Modification 7 : Modification du plan de travail

Compte tenu de la prolongation accordée pour l'opération, le plan de travail détaillant les actions du projet est modifié en conséquence. L'annexe A3 mise à jour détaille le nouveau plan de travail, les actions, les dates de réalisation ; par partenaire.

### Pièces contractuelles afférentes modifiées

Font partie intégrante de la présente convention les documents mentionnés ci-dessous :

- La convention inter-partenariale
- L'annexe A3 : Estimation des actions par structure, plan de travail mis à jour, dates de réalisation ; par partenaire
- L'Accord de Consortium

### Article 11 : Autres dispositions

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

## **SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE**

**Le projet GESICA**, initialement programmé à Bourg-en-Bresse en novembre dernier, porte sur un logiciel de prédiction et d'optimisation des moyens de gestion des situations sanitaires exceptionnelles (ex. : pandémie de COVID-19).

Plusieurs évolutions sont à signaler :

- Le chef de file français, initialement l'Université de Franche-Comté, devient l'Université Marie et Louis Pasteur, à la suite d'un changement de statut.
- Les porteurs demandent une prolongation de six mois, portant la date de fin du projet au 31 août 2027.
- Un changement de partenaire côté français est également opéré au sein du consortium. Il n'engendre aucune modification budgétaire, ni sur le montant global ni sur les postes de dépenses : seul le nom de l'entreprise évolue.

En l'absence de remarque de la part des membres du Comité, les co-présidents de séance valident les demandes de modification.

## Projets Interreg VI France-Suisse 2021-2027

**DEMANDE DE MODIFICATION À SOUMETTRE  
AU COMITÉ DE SUIVI**

**POUR INFORMATION**

## ELECTRIVERT

### IDENTIFICATION

<b>Nom du projet</b>	ELECTRIVERT : Valorisation de la biomasse en électricité		
<b>Identifiant SYNERGIE</b>	20477		
<b>Nom du chef de file FR</b>	Université de Bourgogne – Laboratoire ICB		
<b>Nom du chef de file CH</b>	Haute École d'Ingénierie de Sion HEI-VS, HES-SO Valais		
<b>Durée du projet</b>	<b>Date de démarrage</b>	01/09/2024	<b>Nombre de mois</b>
	<b>Date d'achèvement</b>	31/08/2027	36 mois
<b>Priorité du programme</b>	P1 : Placer le territoire de coopération sur une trajectoire de neutralité carbone et de transition écologique		
<b>Objectif spécifique du programme</b>	OS RSO2.2 : Prendre des mesures en faveur des énergies provenant des sources renouvelables en accord avec la Directive énergies renouvelables (UE) 2018/2001, notamment les critères de durabilité précisés dans celle-ci		

### Mise en place d'un Avenant n°1

#### Modification 1 : Changement de nom du chef de file

L'Université de Bourgogne se dénomme désormais l'Université Bourgogne Europe (Décret no 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts), un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel expérimental régi par l'ordonnance du 12 décembre 2018. (L'ordonnance no 2018-1131 du 12 décembre 2018 modifiée relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, notamment ses articles 1er, 2 et 11).

**Le Chef de file du projet ELECTRIVERT** est ainsi modifié par l'avenant n°1. La convention inter-partenaire évolue également en ce sens.

#### Modification 2 : Modification des dépenses directes de personnel du partenaire SYNOPS CONSEIL

Dans la convention initiale, pour SYNOPS CONSEIL le détail des dépenses directes de personnel est indiqué comme suit :

Détail des dépenses directes de personnel				
Fonction (directeur, formateur, chargé de mission, assistant, ...)	Base de dépenses (salaires annuels bruts chargés) en € (1)	Activité totale annuelle (2)	Activité liée à l'opération en h (3)	Dépenses liées à l'opération en € (4) = (1) / (2) x (3)
Chef de projet / Ingénieur	55 000	1 607 h	642,80	22 000,00
Ingénieur d'études	60 000	1 607 h	1 607	60 000,00
<b>Total</b>			<b>2 249,80</b>	<b>82 000,00</b>

A la demande du partenaire français SYNOPS CONSEIL, le détail des dépenses directes de personnel évolue comme suit :

Détail des dépenses directes de personnel				
Fonction (directeur, formateur, chargé de mission, assistant, ...)	Base de dépenses (salaires annuels bruts chargés) en € (1)	Activité totale annuelle (2)	Activité liée à l'opération en h (3)	Dépenses liées à l'opération en € (4) = (1) / (2) x (3)
Chef de projet / Ingénieur	46 165,22	1 700,40 h	3 020,30	<b>82 000,00</b>
<b>Total</b>			<b>3 020,30</b>	<b>82 000,00</b>

Ces changements n'entraînent aucune modification budgétaire.

### **SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE**

**Le projet ELECTRIVERT** fait l'objet d'une modification de nom du chef de file français, l'Université de Bourgogne, qui devient l'Université Bourgogne Europe. Un avenant n°1 formalise ce changement et la convention inter partenariale est ajustée en conséquence.

## TRIAL MATCH 2

### IDENTIFICATION

<b>Nom du projet</b>	TRIAL MATCH 2		
<b>Identifiant SYNERGIE</b>	20023		
<b>Nom du chef de file FR</b>	Centre Léon Bérard		
<b>Nom du chef de file CH</b>	Hôpitaux Universitaires de Genève		
<b>Durée du projet</b>	<b>Date de démarrage</b>	2023-01-01	<b>Nombre de mois</b>
	<b>Date d'achèvement</b>	2026-06-30	36
<b>Priorité du programme</b>	P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire		
<b>Objectif spécifique du programme</b>	OS RSO1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe		

### Mise en place d'un Avenant n°1

À la demande du bénéficiaire, une prolongation de 6 mois ainsi qu'une modification budgétaire dans la catégorie des dépenses de personnels, des frais liés à des compétences et services externes ainsi que de l'équipement pour le Centre Léon Bérard et Coexya. Cela ne modifiera ni le plan de financement, ni le budget du projet.

#### Modification 1 : Demande de prolongation de 6 mois

Le chef de file français, le Centre Léon Bérard et le Chef de file suisse, les Hôpitaux Universitaires de Genève ont soumis une demande de prolongation de 6 mois repoussant la date de fin de projet initialement fixée au 31/12/2025 à la date du 30/06/2026.

Cette demande de prolongation est dûment justifiée en raison du retard pris au début du projet, à la suite de l'ajournement du projet et à son approbation par procédure écrite.

#### Période de réalisation de l'opération :

La réalisation de l'opération se déroulera du 01/01/2023 au 30/06/2026.

Le plan de travail a été modifié en conséquence.

#### Période d'éligibilité des dépenses :

La période d'éligibilité des dépenses est fixée du 01/01/2023 au 31/10/2026.

Les factures relatives à l'opération précitée devront être transmises et acquittées pendant cette période.

## Modification 2 : Modification des dépenses conventionnées

Pour le Centre Léon Bérard :

- Frais de personnel : 998 500 € étaient prévus mais les montants non utilisés des lignes précédentes sont affectés afin de prendre en compte la prolongation du projet et la revalorisation des salaires. Le nouveau budget est de 1 015 423,08€ (+ forfaits correspondants).
- Frais liés au recours à des compétences et services externes : 10 000 € étaient prévus pour un rédacteur médical. Cela est remplacé par 10 000 € pour un architecte logiciel.
- Equipements : 37 000 € étaient prévus pour divers achats dont une partie a été prise en charge en interne. Le nouveau budget est de 15 000 €.

Ligne budgétaire	Montant initial	Nouveau montant
Frais de personnel	998 500 €	1 015 423,08 €
Frais de bureau et frais administratifs	149 750 €	152 313,46 €
Frais de déplacement et d'hébergement	149 750 €	152 313,46,46 €
Frais liés à des compétences et services externes	10 000 €	10 000 €
Dépenses d'équipement	37 000 €	15 000 €

Pour Coexya :

- Frais de personnel : 682 500€ étaient prévus. La réalisation concrète du projet amène à devoir ajuster certaines activités. L'entreprise ne fera plus appel à une expertise médicale externe. Des changements sont également opérés sur la ligne des frais de personnel (Chef de Projet par Expert fonctionnel et technique) car les besoins d'un expert fonctionnel et technique se sont présentés pour le déploiement de Consore aux Hôpitaux Universitaires de Genève. Les activités de gestion de projet seront, quant à elles, externalisées. Le nouveau budget est de 540 520 € (+ forfaits correspondants).
- Frais liés au recours à des compétences externes : Ils passent de 34 500 € à 202 700 € avec le besoin d'externaliser les activités de gestion de projet.
- Dépenses d'équipement : Initialement prévues à 10 000€, les dépenses sont finalement de 26 374€du fait de l'acquisition d'un serveur informatique pour le traitement des données.

Ligne budgétaire	Montant initial	Nouveau montant
Frais de personnel	682 500,00 €	540 520 €
Frais de bureau et frais administratifs	102 375,00 €	81 078 €
Frais de déplacement et d'hébergement	102 375,00 €	81 078 €
Frais liés à des compétences et services externes	34 500 €	202 700,00 €
Dépenses d'équipement	10 000 €	26 374 €

Le tableau d'échéancier de remontées de dépenses prévu est remplacé par le tableau suivant :

Année	Période	Montants
2024	2ième trimestre	408 227
2025	2ième trimestre	812 596
2026	3ième trimestre	1 055 977
TOTAL		2 276 800

### SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Pour **TRIAL MATCH 2**, les porteurs demandent une prolongation de six mois, portant la clôture du projet du 31 décembre 2025 au 30 juin 2026. Ce décalage résulte d'un retard au démarrage du projet, dû à une validation tardive. Les partenaires français en profitent pour reconfigurer certaines lignes budgétaires, sans impact sur l'enveloppe globale.

## DISTANCE

### IDENTIFICATION

<b>Nom du projet</b>	DISTANCE		
<b>Identifiant SYNERGIE</b>	20024		
<b>Nom du chef de file FR</b>	Université de Franche-Comté		
<b>Nom du chef de file CH</b>	OMNISENS SA		
<b>Durée du projet</b>	<b>Date de démarrage</b>	01/05/2023	<b>Nombre de mois</b>
	<b>Date d'achèvement</b>	31/10/2025	29
<b>Priorité du programme</b>		P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire	
<b>Objectif spécifique du programme</b>		OS RSO1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	

### Mise en place d'un Avenant n°2

#### Modification 1 : Changement de nom du chef de file

Le chef de file français, l'Université de Franche-Comté, a soumis, en date du 13 décembre 2024, une demande de transfert des conventions Région Bourgogne-Franche-Comté de l'Université de Franche-Comté vers l'Université Marie et Louis Pasteur (UMLP). L'Etablissement a été créé par décret du 29 novembre 2024. Le partenaire Université de Franche-Comté est ainsi remplacé par l'Université Marie et Louis Pasteur (UMLP).

**Le Chef de file du projet DISTANCE** est ainsi modifié par l'avenant n°2. La convention inter-partenaire évolue également en ce sens.

#### Modification 2 : Demande de prolongation de 6 mois

Le chef de file français : Université Marie et Louis Pasteur (UMLP) et le Chef de file suisse : OMNISENS SA ont soumis, en date du 20 décembre 2024, une demande de prolongation de 6 mois modifiant les durées applicables du projet.

Cette demande de prolongation est dûment justifiée en raison de multiples délais qui se sont rallongé pour réaliser l'ensemble des bancs de tests, indispensables à la bonne réalisation des essais, nécessitant un temps incompressible tant pour la mesure que pour le traitement des données.

Les durées applicables évoluent comme suit :

Période de réalisation de l'opération : la convention initiale stipulait une période de réalisation du 01/05/2023 au 31/10/2025 avec une prolongation de 6 mois la réalisation de l'opération se déroulera **du 01/05/2023 au 30/04/2026**.

Période d'éligibilité des dépenses : la convention initiale stipulait une période d'éligibilité des dépenses du 01/05/2023 au 28/02/2026 avec une prolongation de 6 mois la période d'éligibilité des dépenses évolue **du 01/05/2023 au 31/08/2026**.

Les factures relatives à l'opération précitée devront être transmises et acquittées pendant cette période.

**Le tableau des actions prévues évolue également en tenant compte des nouvelles dates.**

Dans la convention initiale, les porteurs de projet avaient soumis une demande de remboursement par année de réalisation de l'opération, avec un premier versement prévu au premier semestre 2024 et le solde au second semestre 2025. Toutefois, en raison de la prolongation de l'opération, ils souhaitent ajuster l'échéancier de remboursement.

**Le tableau d'échéancier de remontées de dépenses prévu est remplacé par le tableau suivant :**

ANNEE	TRIMESTRE	MONTANT
2024	1 <sup>e</sup> semestre	189 684,82 €
2026	1 <sup>e</sup> semestre	415 941,46 €
<b>TOTAL</b>		<b>605 626,28 €</b>

#### **Modification 3 : Modification des dépenses de personnel du partenaire AUREA Technology SA**

Dans la convention initiale, AUREA Technoloy SAS avait affiché le détail des dépenses de personnel comme suit :

Détail des dépenses de personnel				
Fonction (directeur, formateur, chargé de mission, assistant, ...) Saisir une ligne par intitulé de poste	Base de dépenses (salaires annuels bruts chargés) en € (1)	Activité totale annuelle (2)	Activité liée à l'opération en h (3)	Dépenses liées à l'opération en € (4) = (1)/(2) x (3)
ingénieur électronique	67 627,92	1 607,00	1 200,00	50 500,00
ingénieur électronique	72 930,72	1 607,00	776,72	35 250,00
<b>Total</b>			<b>1 976,77</b>	<b>85 750,00</b>

À la demande du partenaire français AUREA Technology SAS, le détail des dépenses directes de personnel évolue comme suit :

Détail des dépenses de personnel				
Fonction (directeur, formateur, chargé de mission, assistant, ...) Saisir une ligne par intitulé de poste	Base de dépenses (salaires annuels bruts chargés) en € (1)	Activité totale annuelle (2)	Activité liée à l'opération en h (3)	Dépenses liées à l'opération en € (4) = (1)/(2) x (3)
Directeur	79 809,16	1 607,00	580,00	28 804,80
Directeur recherche et développement	72 820,00	1 607,00	616,00	27 913,58
Ingénieur développement électronique	59 753,60	1 607,00	780,77	29 031,62
<b>Total</b>			<b>1 976,77</b>	<b>85 750,00</b>

NB:  
 Les calculs sont basés sur l'activité totale annuelle (nombre d'heures annuelles travaillées dans la structure - pièces justificatives à l'appui)  
 Les dépenses de personnel sont plafonnées à 100 000 €/ETP/an (brut + charges patronales)

Le total de l'activité liée à l'opération en heures et le montant total des dépenses liées à l'opération reste inchangé.

#### **SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE**

Pour le projet **DISTANCE**, trois modifications sont apportées :

- Le nom du chef de file français évolue (Université de Franche-Comté → Université Marie et Louis Pasteur) ;
- Une prolongation de six mois est sollicitée, justifiée par des retards dans la réalisation des bancs de tests nécessaires à la mise en œuvre du projet ;
- Une révision des dépenses de personnel est intégrée, sans incidence sur le montant total des dépenses.

## RASOL

### IDENTIFICATION

<b>Nom du projet</b>	RASOL		
<b>Identifiant SYNERGIE</b>	20337		
<b>Nom du chef de file FR</b>	Socrate industrie		
<b>Nom du chef de file CH</b>	PANATERE		
<b>Durée du projet</b>	<b>Date de démarrage</b>	01/01/2024	<b>Nombre de mois</b>
	<b>Date d'achèvement</b>	01/01/2026	24
<b>Priorité du programme</b>	P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire		
<b>Objectif spécifique du programme</b>	OS RSO1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe		

Mise en place de 2 avenants à la convention :

Avenant n°1 :

#### Modification 1 : Changement de nom du chef de file

De plus, **le partenaire français** : Université de Franche-Comté a soumis, en date du 13 décembre 2024, une demande de transfert des conventions Région Bourgogne-Franche-Comté de l'Université de Franche-Comté vers l'Université Marie et Louis Pasteur (UTBM). L'Etablissement a été créé par décret du 29 novembre 2024. Le partenaire Université de Franche-Comté est ainsi remplacé par l'Université Marie et Louis Pasteur (UMLP).

Un avenant n° 1 à la convention évoque cette évolution pour le projet RASOL. La convention inter-partenariale évolue également en ce sens.

#### Modification 2 : Modification de l'échéancier de dépenses

Dans la convention initiale, les porteurs de projet avaient soumis une demande de remboursement par année de réalisation de l'opération, avec un premier versement prévu au premier semestre 2024, un deuxième versement prévu au premier semestre 2025 et le solde au premier semestre 2026. Par courrier du 24/02/2025 les porteurs ont soumis **une demande de modification de l'échéancier de dépenses qui évolue comme suit :**

ANNÉE	SEMESTRE	MONTANT
2024	1 <sup>er</sup> semestre	117 907.98 €
2025	2 <sup>ème</sup> semestre	235 921.27 €
2026	1 <sup>er</sup> semestre	118 013.29 €
<b>TOTAL</b>		<b>471 842,54 €</b>

### Avenant n°2 : Demande de prolongation de 6 mois

Le chef de file français : SOCRATE INDUSTRIE et le Chef de file suisse : PANATERE ont soumis, en date du 08 avril 2025, une demande de prolongation de 6 mois modifiant les durées applicables du projet.

Cette demande de prolongation est dûment justifiée en raison d'un défaut de la partie optique du grand four solaire de La Chaux-de-Fonds. Les miroirs sont à remplacer et les délais de livraison viennent perturber le planning du projet.

Les durées applicables évoluent comme suit :

Période de réalisation de l'opération : la convention initiale stipulait une période de réalisation du 01/01/2024 au 01/01/2026 avec une prolongation de 6 mois la réalisation de l'opération se déroulera **du 01/01/2024 au 01/07/2026**.

Période d'éligibilité des dépenses : la convention initiale stipulait une période d'éligibilité des dépenses du 01/01/2024 au 01/05/2026 avec une prolongation de 6 mois la période d'éligibilité des dépenses évolue **du 01/01/2024 au 01/11/2026**.

Les factures relatives à l'opération précitée devront être transmises et acquittées pendant cette période.

**Le tableau des actions prévues évolue également en tenant compte des nouvelles dates.**

### SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

**Pour le projet RASOL**, deux modifications principales sont actées :

- Le nom du partenaire français évolue également en Université Marie et Louis Pasteur ;
- Une reprogrammation de l'échéancier de dépenses est proposée, tenant compte des remontées du premier semestre 2024.

Une prolongation de six mois est par ailleurs demandée, en raison d'un défaut constaté sur la partie optique du grand four solaire de La Chaux-de-Fonds (miroirs à remplacer). Les délais de livraison perturbent le calendrier initial et justifient une extension de la période.

## OPTI-RÊVE

### IDENTIFICATION

<b>Nom du projet</b>	OPTI-RÊVE		
<b>Identifiant SYNERGIE</b>	20019		
<b>Nom du chef de file FR</b>	Université de Technologie de Belfort-Montbéliard		
<b>Nom du chef de file CH</b>	HAUTE ECOLE ARC INGÉNIERIE		
<b>Durée du projet</b>	<b>Date de démarrage</b>	2023-06-01	<b>Nombre de mois</b>
	<b>Date d'achèvement</b>	2025-05-30	23
<b>Priorité du programme</b>	P2 : Développer une économie plus innovante, plus compétitive, plus attractive, d'un point de vue social, environnemental et technologique pour le territoire		
<b>Objectif spécifique du programme</b>	OS RSO1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe		

### Mise en place d'un Avenant n°1

#### Modification 1 : Demande de prolongation de 6 mois

Les chefs de file français : Université de Technologie de Belfort-Montbéliard et suisse - et le Chef de file suisse : Haute Ecole ARC, ont soumis, à la date du 11/02/2025, une demande de prolongation de 6 mois repoussant la date de fin de projet initialement fixées au 30/05/2025 à la date du 30/11/2025.

Cette demande de prolongation est dûment justifiée en raison de multiples délais qui se sont rallongés à la fois chez les partenaires du consortium, et chez les fournisseurs.

#### Période de réalisation de l'opération :

La réalisation de l'opération se déroulera du 01/06/2023 au 30/11/2025.

#### Période d'éligibilité des dépenses :

La période d'éligibilité des dépenses est fixée du 01/06/2023 au 30/03/2026.

Les factures relatives à l'opération précitée devront être transmises et acquittées pendant cette période.

#### Nouvel échéancier

ANNEE	SEMESTRE	MONTANT
2024	1 <sup>er</sup> semestre	103 685.59 €
2025	2 <sup>ème</sup> semestre	82 000.00 €
2026	1 <sup>er</sup> semestre	47 606.98 €
<b>TOTAL</b>		<b>233 292.57 €</b>

#### SYNTHÈSE DES ÉCHANGES EN SÉANCE

Pour le projet OPTI-RÊVE, les chefs de file français et suisse déposent conjointement, le 11 février 2025, une demande de prolongation de six mois. La fin du projet, initialement prévue le 30 mai 2025, est reportée au 30 novembre 2025.

Madame Mireille GASSER

  
M. Gasser  
Coordinatrice régionale  
Coordination régionale Interreg

Monsieur Axel LIMACHER



Directeur général adjoint du Pôle EVE  
Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté  
Autorité de gestion